

Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc



**VALLÉE DE CHAMONIX
MONT-BLANC**



RAPPORT **D'ACTIVITE** 2012-2013

PREAMBULE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le présent rapport vise à répondre à cette obligation réglementaire.

1/ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SON PROJET DE TERRITOIRE

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a été créée le 14 décembre 2009 par arrêté préfectoral après validation des statuts par l'ensemble des 4 communes qui la composent (Chamonix, Les Houches, Servoz, Vallorcine). Elle a succédé en partie au SIVOM de la Haute Vallée de l'Arve qui existait depuis 1966 et portait, pour le compte de ses 4 communes membres, un certain nombre d'opérations d'équipement commun ou d'actions intercommunales.

La Communauté de Communes exerce les multiples compétences confiées par les communes à l'issue de la réflexion portée en 2009 sur le projet de territoire, et qui a été présenté à M. le Préfet autour d'un projet commun d'aménagement et de développement de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Ce projet porte sur un **espace géographique** cohérent de vallée, intégrant les problématiques liées :

- aux transports (urbains, scolaires, ferroviaire),
- aux zones d'activité (toute nouvelle ZAC à vocation économique),
- à l'habitat / logement (élaboration Plan Local d'Habitat, mise en œuvre d'une politique foncière pour logement locatif, logement saisonniers, etc.),
- à la gestion des espaces naturels et à la coopération transfrontalière.

Il place le **développement économique** au cœur du projet avec notamment le souhait d'un développement de l'économie touristique (accueil, information, promotion touristique, commercialisation d'activités touristiques) mieux coordonné avec l'ensemble des partenaires et opérateurs économiques, avec un système de gouvernance plus adapté.

Un accompagnement est également prévu concernant des mesures de soutien à l'agriculture (valorisation de l'activité pastorale, soutien à la modernisation des exploitations) et à la forêt (plan d'aménagement).

Le projet repose sur la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière d'**environnement** à la fois sur des missions traditionnelles telles que l'assainissement (traitement) et les ordures ménagères (collecte, élimination, valorisation des déchets ménagers), ou plus spécifiques à la vallée telles que la gestion des sentiers de randonnées, la protection et mise en valeur des rivières, ou la problématiques des risques naturels (sécurisation accès Tunnel et Col des Montets, paravalanche de Taconnaz), mais également par la mise en œuvre d'une démarche ambitieuse à travers l'élaboration et l'animation d'un Plan Energie Climat reposant sur la sensibilisation de la population et la mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux.

Il comporte l'affirmation d'une **politique sportive** commune qui permettra de renforcer le tissu associatif et d'organiser de manière plus cohérente et solidaire la gestion des principaux équipements sportifs locaux. Il prend en compte également l'affirmation d'une **politique culturelle** favorisant la mise en valeur d'une identité et d'un patrimoine communs, à travers la mise en commun des bibliothèques, musées, écoles de musique du canton.

Le volet **social** n'est pas écarté du projet et concerne notamment la volonté d'assurer la **coordination des politiques enfance et jeunesse** menées sur le territoire, en conservant une gestion strictement municipale des équipements existants (crèches, accueils périscolaires, centres de loisirs, etc.). Toutefois, la dimension de solidarité que suppose la création de certaines nouvelles structures (maison de santé, épicerie sociale, EHPAD) est envisagée à l'échelon intercommunal.

Ce projet de territoire a été décliné dans les statuts de la Communauté de communes au titre des différents champs de compétences transférées à titre obligatoire, optionnel et facultatif, conformément à l'arrêté préfectoral de création du 14 décembre 2009.

2/ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Depuis sa création, certaines compétences de la Communauté de Communes sont exercées par l'intermédiaire de syndicats mixtes, c'est notamment le cas :

du **SITOM des Vallées du Mont-Blanc** à qui la Communauté de communes a subdélégué sa compétence sur le traitement des ordures ménagères,

du **SM3A** (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords) concernant sa compétence sur la gestion de l'Arve et ses matériaux solides, la gestion de certains affluents, et le pilotage des études d'élaboration du Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau pour le Bassin Arve.

Depuis 2010, l'évolution du contexte intercommunal a été marquée par plusieurs étapes dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), qui a fixé les bases de la nouvelle carte intercommunale sur le territoire du Pays du Mont-Blanc :

Modification des statuts du SMPMB (Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc) en date du 15 décembre 2010 permettant à la Communauté de communes d'engager les conditions d'un exercice effectif plus direct de certaines compétences notamment : la gestion des transports scolaires en sa qualité d'Autorité Organisatrice de 1er rang (AOT1), la prise en charge du réseau des animateurs Nature de son territoire (transfert de deux agents), la rationalisation des ses interventions en matière de coopération transfrontalière (transfert du secrétariat technique de l'Espace Mont-Blanc, et portage d'actions sur des dispositifs de financements européens).

Emergence de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc par arrêté préfectoral du 26 novembre 2012, et **dissolution du SMPMB** (Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc) après la décision de retrait prononcée par le conseil communautaire en date du 14 septembre 2012.

Signature d'une convention d'entente, avec la nouvelle **Communauté de communes Pays du Mont-Blanc** en date du 28 décembre 2012, sur le suivi des actions et équipements partagés à 14 communes, définissant les modalités d'organisation et de répartition financière pour :

la **coordination de moyens de gestion ou d'équipements concertés** (chenil, abattoirs, installations sportives lycées, balisage de sentiers, aires d'accueil des gens du voyage)

le **portage d'actions variées**, soutenues par des financements de la Région, l'Etat ou l'Union Européenne (PIT, CDRA), et intéressant le territoire : charte forestière, plan pastoral territorial, observatoire touristique, FISAC, actions transfrontalières, etc.

le **soutien à des manifestations** culturelles, dispositifs sportifs, structures d'emploi et insertion (mission locale, maison de l'emploi, champ des cimes).

La gouvernance est organisée au sein d'une conférence de l'entente entre les 2 intercommunalités réunie trimestriellement. Cette structure est chargée d'arrêter les participations financières annuelles, mais également de définir les orientations générales à partir desquelles les deux collectivités seront amenées à intervenir sur des enjeux communs pour leur territoire.



3/ STATUTS, COMPETENCES et DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les statuts joints à l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de communes répondent aux obligations de l'article L.5214-23-1 du CGCT concernant l'exercice de deux compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique) et d'au moins une compétence optionnelle parmi cinq groupes de compétences définies (environnement, logement, gestion des équipements sportifs, voirie, action sociale, assainissement).

Par ailleurs, à la fin de l'année 2011, soit dans le délai des deux ans suivant la création de la Communauté, les communes membres ont été amenées à se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire.

Celui-ci s'analyse comme la ligne de partage, au sein de certaine compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux demeurant au niveau communal. Il vise ainsi à déterminer les missions de proximité, ayant pour vocation d'être exercées à l'échelon communal, et celles, transférées à la Communauté qui s'inscrivent dans une logique intercommunale en raison de leur coût, technicité, ampleur ou caractère structurant (mutualisation des moyens, réalisation d'économies d'échelle et élaboration de projets de développement sur des périmètres pertinents).

L'intérêt communautaire a été défini à partir d'un tableau détaillé des compétences (voir page suivante) et a fait l'objet d'une adoption par les conseils municipaux respectifs de Chamonix, Les Houches, Servoz et Vallorcine.

Cette définition a été validée et mise en perspective avec l'engagement d'une réflexion à porter sur la période à venir 2012-2014 concernant les enjeux de modifications statutaires ultérieures actant le transfert des compétences suivantes :

Assainissement : collecte des eaux usées, entretien et renouvellement des réseaux, gestion de l'assainissement non collectif

Transports : aménagement des arrêts du réseau de bus urbain

Fibre optique / Haut débit : transfert des moyens affectés au fonctionnement de la Régie Chamonix Telecom

Sport : aménagement, entretien des pistes de ski nordique

Culture : gestion de tous les équipements culturels (y compris Maison Baud, Musée Barberine), programmation culturelle et soutien aux associations culturelles

Structures éducatives : accompagnement à la création et gestion de structures spécialisées d'intérêt communautaires (ex: CLIS)

La définition de l'intérêt communautaire constitue un des éléments du «pacte statutaire» conclu entre les communes membres de la communauté de Communes. Il a fait l'objet d'une prise en compte, en l'intégrant aux statuts de la Communauté de communes, par arrêté préfectoral n°2012143-0015 du 22 mai 2012 constatant la reconnaissance de l'intérêt communautaire par les communes membres de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

4/ REGIME FISCAL ET DOTATIONS

La principale ressource financière de la Communauté de communes provient de ses recettes fiscales directes :

Compte tenu de la réforme de la Taxe Professionnelle applicable au 1er janvier 2010, le régime fiscal de la Communauté de Communes repose sur un système mixte de fiscalité Professionnelle Unique, et de fiscalité additionnelle.

En 2010, dans le contexte d'une réforme fiscale majeure visant à remodeler la taxe professionnelle, le taux de la Compensation Relais TP a été fixé dans un premier temps à 22,25%, puis il a évolué en 2011 en **Taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises)** fixé à **28,61%**, en incluant les transferts de fiscalité prévus par la réforme.

Ce taux a été complété à partir de 2011 par une fiscalité mixte intégrant entre autres les transferts de fiscalité départementale et régionale issus de la réforme. Maintenus sans changement durant deux exercices, les taux ont été augmentés de + 2,5% à compter de 2013 et portés à :

Taux de Taxe d'Habitation : 7,04%

Taux Taxe Foncier Bâti : 0,373 %

Taux Taxe Foncier Non Bâti : 2,92%

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 29.33%

Parallèlement, le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, maintenu à 8,90% depuis le 1er janvier 2010, a été diminué de 3,37 %, pour compenser cette hausse, et réduit ainsi à : **8,60%**.

Cette taxe figure parmi les autres recettes fiscales directes de la Communauté de communes, qui sont affectées en totalité à l'exercice de la compétence sur la collecte et le traitement des ordures ménagères, comptabilisées dans un budget Annexe Ordures Ménagères.

Depuis la Loi de Finances pour 2012, ces recettes fiscales communautaires sont amputées d'un **prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** introduisant un dispositif de **péréquation fiscale** à l'échelle intercommunale. *Basé sur la richesse fiscale du territoire et calculé au niveau intercommunal* – ce prélèvement au titre du FPIC a impacté fortement la ressource fiscale de la Communauté de communes avec un prélèvement de :

13,66 €/ habitant DGF représentant un montant de **349 000 € en 2012**

34,88 €/ habitant DGF représentant un montant de **895 301 € en 2013**

Par des décisions unanimes depuis deux ans, le conseil communautaire a décidé d'organiser un versement collectif et solidaire sur le budget communautaire, de l'ensemble de la contribution appelée sur le territoire par l'Etat, plutôt qu'une répartition entre les communes membres au prorata de leurs ressources fiscales respectives.

Les conditions d'évolution de ce prélèvement, chargé d'alimenter le fonds national de péréquation fiscale, restent à ce jour à confirmer mais laissent obérer une augmentation affectée d'un coefficient multiplicateur chaque année augmenté.

La communauté de communes bénéficie également de dotations de l'Etat qui complètent ses ressources :

Depuis le 1er janvier 2011, la Communauté de communes est également éligible à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée. Elle en remplit en effet les conditions, exerçant des compétences relevant d'au moins 4 des 7 groupes de compétences dont le contenu est expressément défini par l'article L.5214-23-1 du CGCT (aménagement de l'espace, développement économique, voirie, logement social, élimination des déchets, construction-gestion des équipements sportifs, assainissement collectif et non collectif).



1 - ÉLÉMENTS GÉOGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

Situées en Haute Vallée de l'Arve, les communes de Servoz, les Houches, Chamonix et Vallorcine bénéficient d'une situation géographique exceptionnelle. Haut lieu de l'alpinisme et réputées pour leurs itinéraires de randonnées, ces communes possèdent de nombreux équipements sportifs liés à la pratique des sports de montagne. Elles profitent d'une attractivité touristique forte en saison hivernale et estivale. La population passe d'environ 13 345 habitants permanents à plus de 80 000 en saison hivernale et 100 000 en saison estivale, la population DGF étant établie à 25 664 habitants.

La commune de Chamonix forme le «cœur démographique» de la communauté de communes avec près de 70 % de la population.

La commune des Houches apparaît comme un pôle complémentaire (25 % de la population) qui se développe dans la continuité de Chamonix.

Les communes de Servoz et Vallorcine, bien que faiblement représentées dans la balance démographique intercommunale, constituent les portes d'entrées du territoire de la Vallée de Chamonix Mont Blanc, représentant à ce titre des entités importantes dans l'armature territoriale.

Le territoire représente une superficie d'environ 350 km². Il s'étend sur plus de 29km de long et 800 m de dénivelé, et connaît des contraintes naturelles certaines, mais également des contraintes fortes liées aux infrastructures sources de ruptures et de discontinuités.

Les contraintes naturelles sont de plusieurs ordres :

- L'Arve, qui entretient une coupure naturelle,
- Les zones d'exposition aux risques naturels,
- L'encaissement de la vallée, enclavement de certaines communes et dénivelé important,
- L'enneigement.

2 - COMMUNICATIONS – TRANSPORTS

Le territoire est traversé par des axes de communications importants qui connaissent de forts trafics liés à des déplacements à la fois internes et de transit :

- La route nationale RN205, constituant un axe international traversant la vallée et permettant d'accéder en l'Italie par le Tunnel du Mont-Blanc
- Les routes départementales D1506 (Col des Montets et accès en Suisse) et D243, où la vitesse des véhicules reste élevée même au centre bourg,
- Voies ferrées (Ligne Saint Gervais-Vallorcine, ligne touristique du Montenvers).

Le territoire bénéficie d'une accessibilité ferroviaire qui génère des déplacements de et vers les gares présentes sur le territoire notamment celles des Houches, de Chamonix centre, d'Argentière et de Vallorcine qui sont d'envergures supra intercommunales. Les autres gares et haltes ferroviaires restent de niveau intercommunal. En plus de la desserte ferroviaire, le territoire bénéficie d'une desserte de bus urbains (Chamonix Bus) et d'une desserte de transports interurbains du département de la Haute Savoie. Chaque arrêt est générateur de déplacements.

3 - EMPLOIS

En termes d'activité économique, la communauté de communes accueille 7 437 emplois (salarié et non salarié). L'activité économique du territoire se répartit principalement dans le secteur du commerce, des transports et des services divers (66,6%) et le secteur administration publique, enseignement, santé et action sociale (27,6%) (secteur tertiaire à une écrasante majorité)(sources : INSEE, 2009). La population active est essentiellement constituée de salariés, avec une certaine « précarité » de l'emploi (contrats type « CDD, Intérimaires, emplois aidés, apprentissages, stages ») liée à l'économie touristique et à sa saisonnalité.

Les principales zones d'activités et /ou commerciales se trouvent à l'extérieur du périmètre de la Communauté de communes, étant situées à Sallanches, Passy ou Saint Gervais.

4 - LE CONTEXTE TRANSFRONTALIER

La collectivité est au carrefour de 35 Communes recouvrant un territoire d'environ 2.800 Km² de quelques 100.000 habitants, dans une région transfrontalière à cheval sur la Savoie, la Haute Savoie, le Valais et la Vallée d'Aoste. Un contexte géographique très différencié, qui par ses valeurs naturelles, paysagères et écologiques représente aussi un milieu sensible et fragile.

Pour ce territoire, la communauté de communes, gestionnaire du secrétariat permanent de la Conférence transfrontalière Mont-Blanc participe à l'élaboration d'un concept de « valorisation active » de la montagne, alliant la protection des milieux naturels et des paysages à la promotion d'activités socio-économiques, dans le sens d'un développement durable.

Cette démarche dite « d'Espace Mont-Blanc » implique depuis plus de 20 ans les 3 pays (France, Italie, Suisse) et repose sur :

- L'engagement d'une réflexion autour de 4 objectifs majeurs, issus du travail d'élaboration du Schéma de Développement Durable (SDD) : Agriculture de montagne, milieux sensibles, tourisme extensif doux, transports.

- Une concertation et participation active du territoire : groupes de réflexion sur les 3 pays regroupant des acteurs locaux concernés selon différentes thématiques,

- La mise en œuvre d'actions pilotes sur certains secteurs test du territoire transfrontalier, permettant ensuite un développement dans le respect des objectifs initiaux.

Cette volonté sans frontière a permis, depuis l'origine, de mobiliser des moyens importants dans le cadre de programmes de coopération transfrontalière, cofinancés par des fonds européens.

Depuis 2013, cette coopération et démarche volontaire des collectivités territoriales de l'Espace Mont-Blanc

s'est traduite par l'adoption d'un document de planification destiné à mettre en cohérence les politiques publiques d'aménagement et de développement dans le cadre d'une véritable « **Stratégie d'Avenir du Massif du Mont-Blanc** », et ce notamment en perspective de la prochaine programmation communautaire 2014-2020.

Outil de cadrage stratégique, le document s'articule autour d'un plan d'actions décliné en 18 axes proposant la mise en œuvre de mesures sur les espaces d'altitude, ainsi que sur les vallées et territoires de proximité. Il prévoit également la création de 6 groupes de travail permettant d'organiser une concertation autour de thématiques stratégiques : espace aérien, espaces naturels, gestion de la fréquentation, perspectives économiques, changement climatique, stratégie foncière.

A travers cette « Stratégie d'Avenir du Massif du Mont-Blanc », c'est un territoire exemplaire dans la préservation des ressources naturelles et leur valorisation au profit des populations qui souhaite s'engager et s'affirmer durablement.



1 - REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Les communes sont représentées par des «délégués communautaires» désignés au moment de la création de la Communauté de communes par chaque Conseil Municipal, selon la répartition suivante définie dans les statuts :

Chamonix-Mont-Blanc :	17 délégués
Les Houches :	10 délégués
Servoz :	6 délégués
Vallorcine :	4 délégués

Toutefois, depuis la récente réforme des collectivités territoriales (dispositions de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) + Loi n°2012-1561 du 31/12/2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération) les collectivités ont été invitées à se prononcer, par accord local avant le 30 juin 2013, sur les modalités de répartition de la nouvelle assemblée communautaire ; ces nouvelles règles s'appliquant après le prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2014.

Par délibérations exprimées à l'unanimité des 4 conseils municipaux, les communes de Chamonix, Les Houches, Servoz et Vallorcine, ont adopté la répartition des sièges suivante, qui tient compte de la population de chaque commune et intègre une majoration de + 25% des effectifs de l'assemblée :

Chamonix-Mont-Blanc :	16 délégués
Les Houches :	9 délégués
Servoz :	5 délégués
Vallorcine :	3 délégués

Soit un total de 33 membres pour la prochaine assemblée communautaire de 2014.

2 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, assemblée délibérante de la Communauté de communes, est composé à ce jour de 37 délégués, désignés par leur commune respective. Il s'agit de :

Chamonix :

FOURNIER Eric, OLLIER Bernard, CAVALLI Alain, PLAUD Yvonick, BETTIN Isabelle, BURNET Jean-Claude, COUTTET Jany, DUCROZ Christian, FATTIER Jacqueline, FLEURY Marie-Noëlle, FREYMANN Daniel, LASSERRE Eric, RABBIOSSI Michèle, RUBY Claude, TERMOZ Aurore, VERDIER Jean-Louis.

Les Houches :

DOLE Patrick, CHANTELOT Xavier, ROSEREN Xavier, BARBIER Luc, BOCHATAY Christophe, DES-

COMBES-SEVOIE Patricia, HUGO Joël, LEBEL Noël, PONCE Georges, RIOT Yannick.

Servoz :

SCHMUTZ Laure, EVRARD Nicolas, BOUCHARD Patrick, BRUNOT Gilles, DERISBOURG André, KANT-CHEFF Sylviane.

Vallorcine :

PICCOT Claude, CHAMBOST Christophe, ANCEY Dominique, BURNET Gérard.

Le mandat des délégués communautaires expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

L'ensemble du fonctionnement de l'assemblée communautaire est décrit de manière détaillée dans le Règlement Intérieur dont s'est doté la Communauté de communes suite à son installation, qui a été adopté par délibération du 21 juillet 2010.

3 - PRÉSIDENT ET BUREAU, ORGANE EXÉCUTIF

LE PRÉSIDENT

Par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2009, Eric Fournier a été élu Président de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Il est le chef de l'exécutif, exécute les décisions du Conseil communautaire et représente la collectivité dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes. Il est responsable de l'administration constituée par l'ensemble des services de la Communauté de communes.

Il a par ailleurs reçu délégation du Conseil Communautaire pour exercer un pouvoir de décision dans les domaines suivants :

Budget et finances :

Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
Décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Cette délégation permet d'être plus réactif par rapport aux évolutions rapides des marchés financiers et permet notamment d'effectuer les arbitrages de taux appropriés et de gérer, selon les emprunts, les caractéristiques suivantes :

faculté de remboursement et/ou consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ; faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ; faculté de modifier la devise ; possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement ; faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Cette délégation permet également de :
procéder aux opérations de couverture des risques de taux et de change
procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Il s'agit d'un organe exécutif, composé du Président et des 11 Vice-présidents, élus par le Conseil communautaire lors de sa délibération du 19 décembre 2009 .

Le bureau exécutif est chargé de gérer les affaires courantes et de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans les domaines suivants :

Budget et finances :

Réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximal de 1 000 000€

Patrimoine communautaire :

Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
Décider de la conclusion et de la révision du louage de chose (biens) pour une durée n'excédant pas 12 ans
Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

Marchés publics :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans le respect du décret n°2006-975 du 1 août 2006 portant code des marchés, étant rappelé que les procédures formalisées nécessitent une décision de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'une délibération spécifique du conseil communautaire.

(Par décision du bureau exécutif du 27 mars 2012, un principe général d'autorisation de lancement des consultations pour l'ensemble des opérations votées au budget (tous budgets confondus) est adopté, étant rappelé que le bureau exécutif sera toujours formellement invité à se prononcer sur les attributions).

Actions en justice :

Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
Intenter, au nom de la Communauté les actions en justice, ou défendre la Communauté dans les actions en justice intentées contre elle concernant le contentieux des référés.

Mise en place de services :

Épicerie sociale : conformément à la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2011, le bureau exécutif a été délégué pour prendre toute décision relative à l'organisation administrative et comptable nécessaire à la mise en place du service de l'épicerie sociale.

Les décisions prises par délégation font l'objet de compte-rendu lors de chaque Conseil Communautaire.

Les 11 vice-présidents ont reçu une délégation par arrêté du Président et ont été chargés de gérer chacun un domaine de compétences spécifique. Pour ce faire, ils disposent d'une délégation de fonction et de signature.

Dans ce cadre, ils bénéficient d'une indemnité de fonction, fixée par le conseil communautaire à l'identique pour le Président et les vice-présidents délégués, au taux de 20,63% de l'indice brut 1015.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES COMITÉS CONSULTATIFS

Les commissions thématiques ont été déclinées à partir des délégations de fonctions de chaque vice-président et complétées par des élus municipaux non issus du conseil communautaire.

Elles sont au nombre de 12 sur les thématiques suivantes :

- Tourisme
- Politique foncière et logement
- Action sociale et solidarité
- Sports
- Espaces naturels et politique transfrontalière
- Personnel et moyens généraux
- Finances
- Jeunesse, insertion et emploi
- Culture
- Développement économique
- Communication
- Transports

Chaque comité consultatif est composé de 12 membres (communautaires et municipaux) issus d'une répartition territoriale comme suit : 5 Chamonix, 3 Les Houches, 2 Servoz, 2 Vallorcine.

A titre exceptionnel, le comité consultatif Tourisme a été ouvert à 15 membres issus du collège des élus (7 Chamonix, 4 Les Houches, 2 Servoz, 2 Vallorcine), pour garantir la représentation de ceux-ci face au collège des

socioprofessionnels au nombre de 14 représentants (2 pour les remontées mécaniques, 2 pour les hôtels, 1 pour les commerçants & artisans, 1 pour l'ESF, 1 pour les guides & moniteurs, 1 pour les agences immobilières, 1 pour les meublés, 1 pour les résidences de tourisme, 1 pour les autres activités de loisirs, 1 pour les restaurants, 1 pour les campings, 1 pour le tourisme social).

Placés sous l'autorité du Président et conduite par le vice-président en charge de la thématique, elles se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation en Bureau exécutif et leur vote en assemblée délibérante.

Une commission d'appels d'offres, composée de 5 membres titulaires et 5 suppléants et présidée par le représentant du Président, a également été installée suite à la désignation de ses membres.



Eric FOURNIER
Président



Patrick DOLE
1^{er} Vice Président
tourisme



Laure SCHMUTZ
2^e Vice Président
action sociale,
solidarité



Claude PICCOT
3^e Vice Président
logement



Bernard OLLIER
4^e Vice Président
sport,
grand travaux



Nicolas EVRARD
5^e Vice Président
transfrontalier,
espace naturels



Xavier CHANTELOT
6^e Vice Président
personnel,
moyens généraux



Alain CAVALLI
7^e Vice Président
finances



Christophe CHAMBOST
8^e Vice Président
jeunesse,
emploi, insertion



Yvonick PLAUD
9^e Vice Président
culture



Xavier ROSEREN
10^e Vice Président
développement économique
communication



Jean-Claude BURNET
11^e Vice Président
Commission Transports
et comité consultatif



Daniel FREYMANN



Claude RUBY



Eric LASSERRE



Isabelle BETTIN



Jean-Louis VERDIER



Janny COUTTET



Christophe BOCHATAY



Marie-Noëlle FLEURY



Georges PONCE



Michèle RABBIOSI



Patricia DESCOMBES-SEVOIE



Joël HUGO



Sylviane KANTCHEFF



Luc BARBIER



Dominique ANCEY



Noël LEBEL



Aurore TERMOZ



Yannick RIOT



Patrick BOUCHARD



Gérard BURNET



André DERISBOURG



Gilles BRUNOT



Jacqueline FATTIER

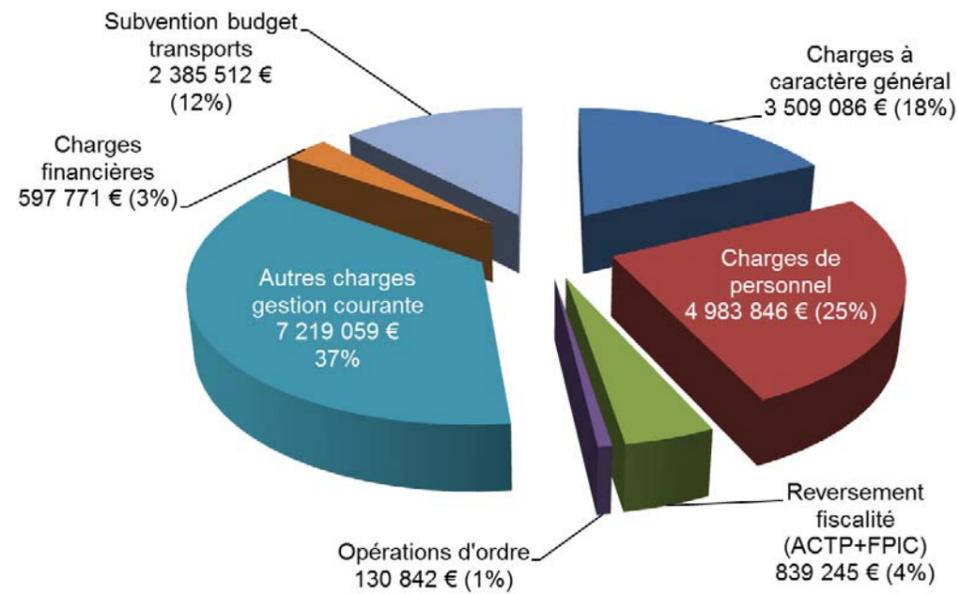


Christian DUCROZ

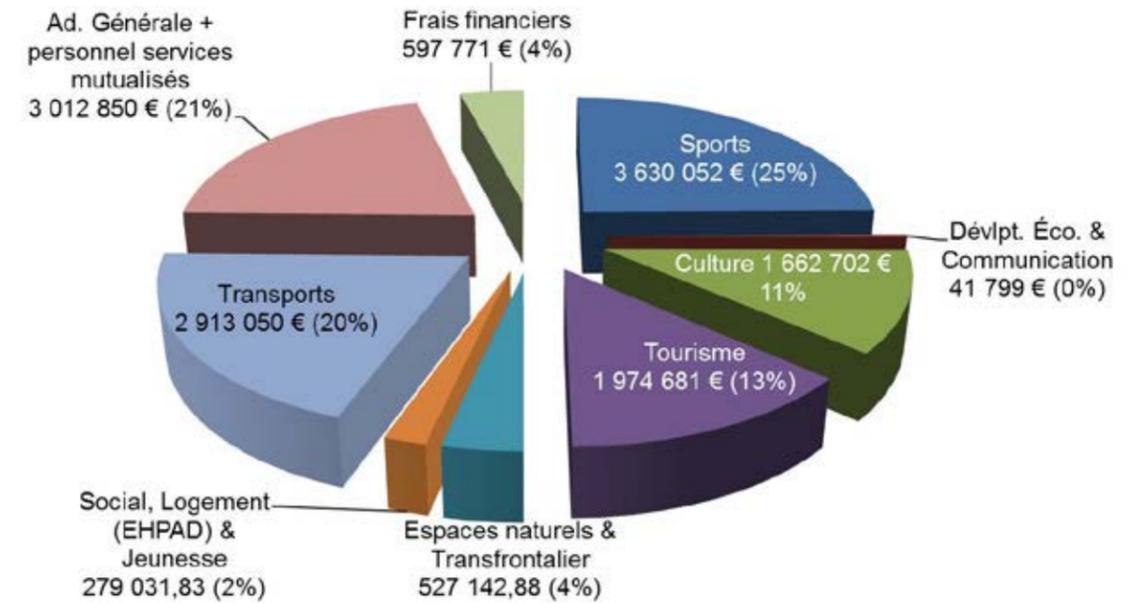
1 - BUDGET PRINCIPAL (Eléments financiers issus du Compte administratif 2012 voté le 11/06/2013)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

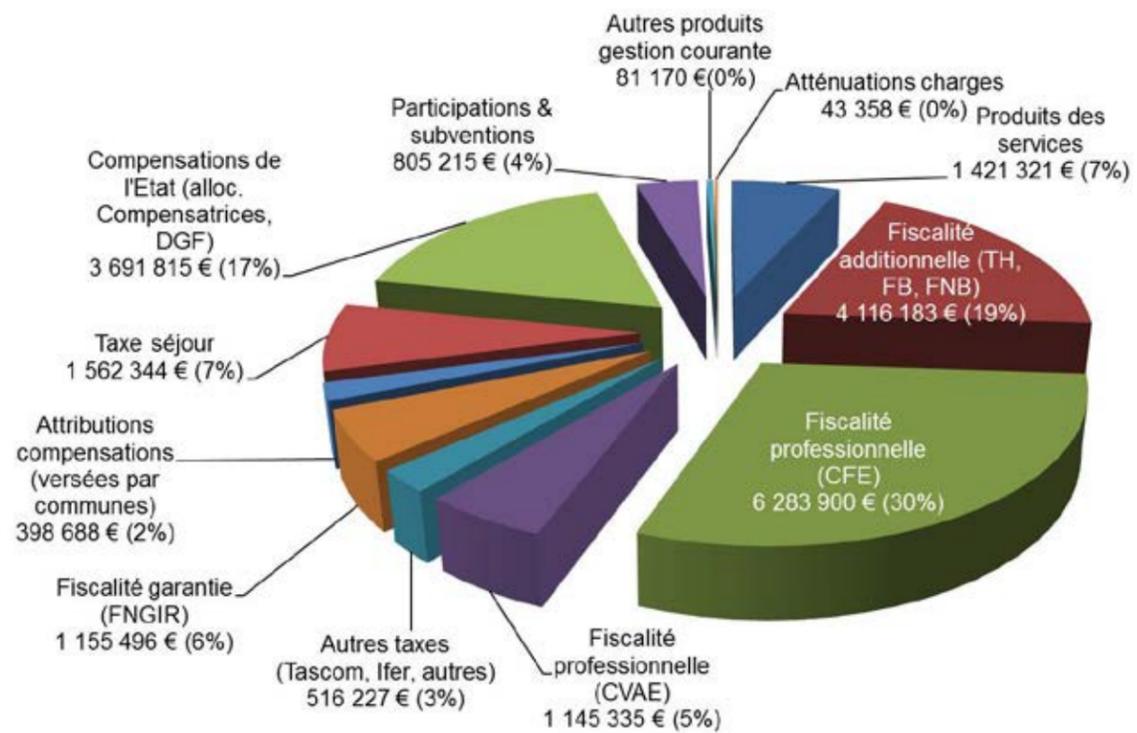
Dépenses de fonctionnement par nature: 19,7 M€ TTC



Répartition par grandes compétences des coûts nets de fonctionnement (hors fiscalité, hors amortissements)

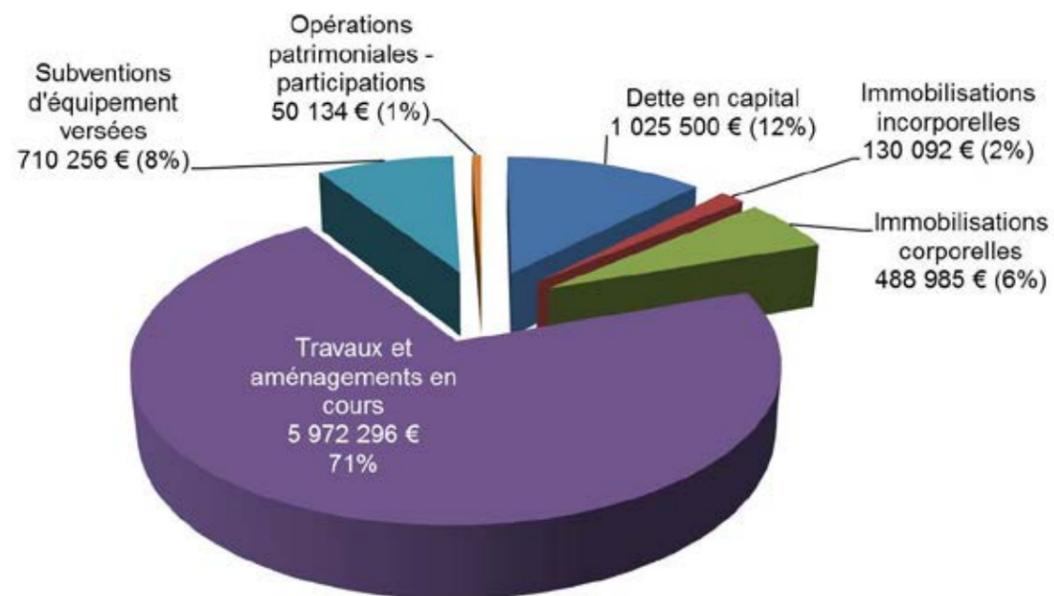


Recettes de fonctionnement par nature : 21,2 M€ TTC (hors recettes exceptionnelles)

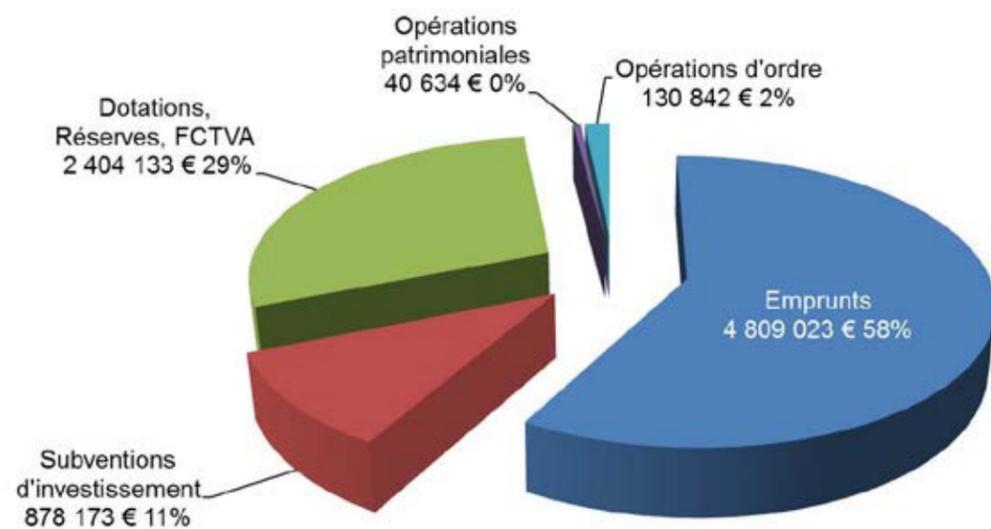


SECTION D'INVESTISSEMENT

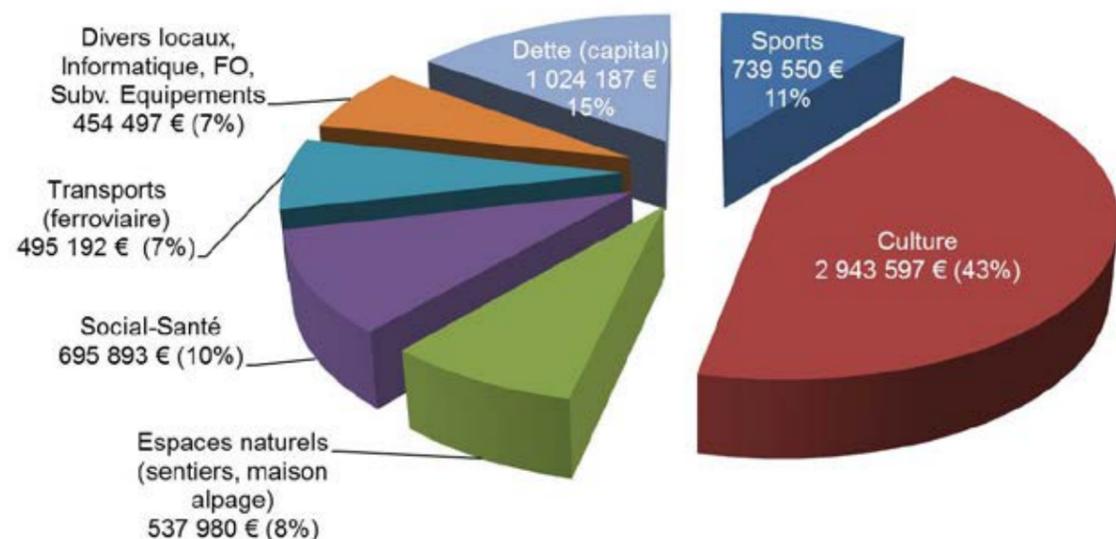
Budget principal 2012 - Dépenses d'investissement avec RAR : 8,4 M€ TTC



Budget principal 2012 - Recettes d'investissement : 8,3 M€ TTC

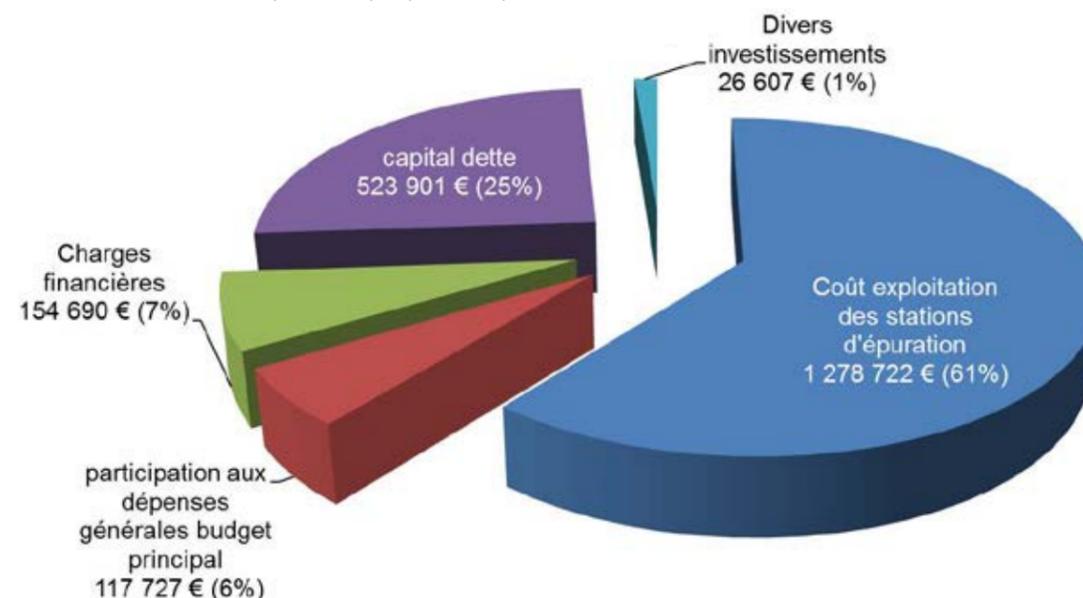


Répartition par grandes compétences des coûts nets d'investissements en 2012 avec RAR (hors Tacconnaz)



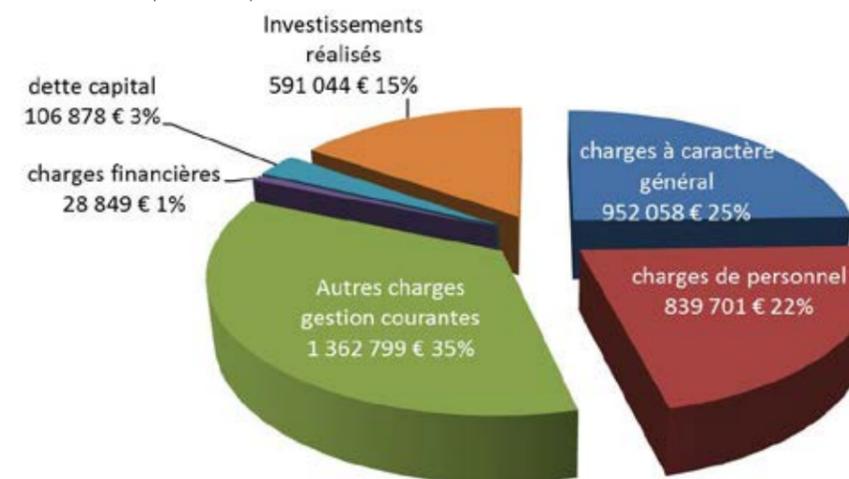
2 - Budget annexe Assainissement (Eléments financiers issus du Compte administratif 2012 voté le 11/06/2013)

Budget Assainissement 2012 - Dépenses réelles d'exploitation et d'investissement : 2,1 M€ TTC (équilibrées par prime d'épuration et redevance d'assainissement)



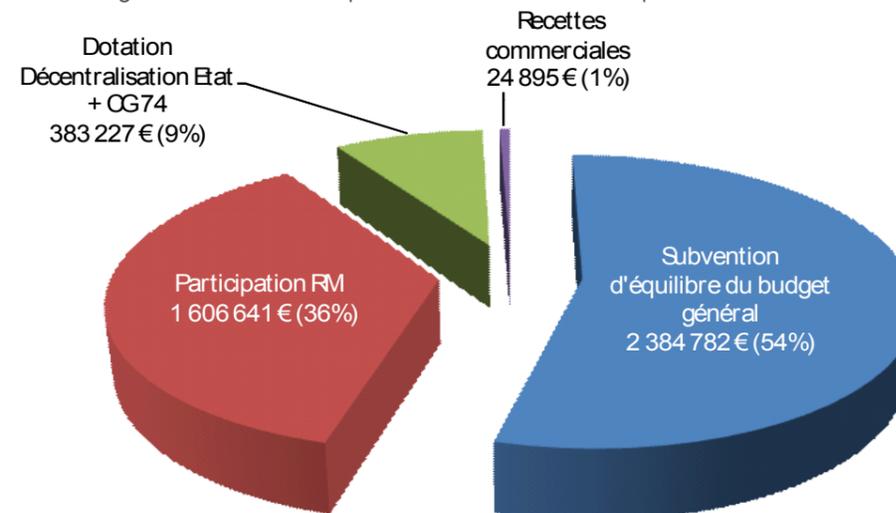
3 - Budget annexe Ordures ménagères (Eléments financiers issus du Compte administratif 2012 voté le 11/06/2013)

Budget O.M. 2012 - Dépenses réelles d'exploitation et d'investissement : 3,4 M€ TTC (équilibrées par recettes de la Taxe OM : 3,7 M€ + Produits des services)



4 - Budget annexe Transports urbains (Eléments financiers issus du Compte administratif 2012 voté le 11/06/2013)

Prise en charge du coût des dépenses 2012 des transports urbains : 4,4 M€ TTC



8/ LES MOYENS

Les dispositions réglementaires (CGCT art. L5211-5) prévoient que le transfert de compétences emporte le transfert des biens, équipements, et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

La mise à disposition gratuite constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

Les moyens dont dispose la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc sont donc organisés autour de ces principes.

1 - MOYENS IMMOBILIERS ET MATÉRIELS

Le conseil communautaire, suivant le rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 15 décembre 2010, a validé le transfert à l'intercommunalité des moyens immobiliers et matériels suivants :

Par délibération des communes et du conseil communautaire en date du 20 novembre 2012, les tableaux récapitulatifs suivants détaillent les éléments de patrimoine transférés par les communes à la Communauté de communes (mise à disposition gratuite, changement d'affectataire public sans transfert de la pleine propriété), ainsi que les locaux mis à disposition par simple convention d'occupation précaire.

Biens faisant l'objet d'un transfert

Bâtiment	Description physique	Surface en m²
Commune de Chamonix-Mont-Blanc		
Médiathèque	au rez de chaussée : salle d'exposition ; banque d'accueil et d'inscription bibliothèque à l'étage : salle d'exposition ; discothèque ; ludothèque	836
Terrain de Foot des Pèlerins	Terrain de Foot + Vestiaires	
Musée Alpin	Musée	821
	Centre Aquatique (8918 m²) / Salle d'Escalade (57m²)	17 738
	Centre remise en forme (100 m²) / Salle de Musculation (190 m²)	11 123
	Salle Omnisports (1144 m²) / Salle Gymnastique fitness (360 m²)	333
	Salle Arts martiaux (246 m²) / Salle de Danse et Fitness (110 m²)	6280
	Anneau de Vitesse 1982/1986 (333 m²) / Patinoire 1961/1962 (6280 m²)	
Centre Sportif	Tennis couverts, extérieurs + club house Réhabilitation Bassins Extérieurs	1902
	Restaurant de la Patinoire : Au rez de chaussée : cuisines (15,25 m²) / Restaurant (29.95 m²) Grande Salle côté Sud avec Bar (93.57 m²) Au sous-sol : Entrée accès réserve (6.58 m²) / Réserve 1 (29.64 m²) / Réserve 2 (14.65 m²) Stockage poubelles (7.32 m²) / Stockage divers (36.08 m²) Soit 94.27 m²	
Tremplins Grépon et des Bossons		
Sentiers	Sentiers présents sur l'ensemble du territoire communal	214 km 400 m
Installations OM	Déchetterie du Closy Déchetterie de Bocher Garage du Grépon	
Ecole de Musique et de Danse Intercommunale	Transfert du Terrain d'assiette du projet	610
EHPAD	Transfert du Terrain d'assiette du projet	3 600
Commune des Houches		
Terrain de Foot Plaine St Jean	Terrain de Foot + Vestiaires	
Tremplin de saut du Chanté	Local mis à disposition du Club - transféré avec l'équipement sportif	
Musée Montagnard	Rez de chaussée et 1 ^{er} étage : espaces d'exposition	425
Bibliothèque	Rez de chaussée : espace bibliothèque adultes / à l'étage : espace bibliothèque jeunes	200
OM Les Houches	Matériel, travaux d'aménagement de points collectes OM	
Sentiers	Sentiers présents sur l'ensemble du territoire communal	71 km 900 m

Commune de Servoz		
Maison de l'Alpage	Musée, espace d'exposition + (1 bureau, un espace accueil et une salle de réunion) affectés à l'office du tourisme	232
	Bibliothèque 1 ^{er} étage (78 m²) + mezzanine (47 m²)	125
OM Servoz	Matériel, travaux d'aménagement de points collectes OM	
Sentiers	Sentiers présents sur l'ensemble du territoire communal	19 km 850 m
Commune de Vallorcine		
Bibliothèque	Etages dans bâtiment communal Beau Séjour	40
	Traitement bio-nutritif des eaux usées	129, 60
Station d'épuration de Barberine	Bâtiment composé : 1 local technique (vestiaires douches), 2 bassins (aération, clarification), 1 silo à boues Equipements divers lié au process de traitement (compresseur, moteurs, pompes, racleur, vibreur, etc.)	
OM Vallorcine	Matériel, travaux d'aménagement de points collectes OM	
Sentiers	Sentiers présents sur l'ensemble du territoire communal	56 km 250 m

Biens mis à disposition faisant l'objet d'une Convention d'occupation

Bâtiment	Description physique	Surface en m²
Commune de Chamonix-Mont-Blanc		
Maison des Sports	Au sous-sol : local archives, local stockage, voie de dégagement, palier escalier, l'ensemble pour une superficie de 41,10 m² environ. Au rez-de-chaussée : sas d'entrée, hall d'accueil, sanitaires, escaliers dégagements, local de rangement, salle de fartage fond et alpin + sas d'accès, salle de fartage et stockage, voie de circulation (entrée, dégagement,...), l'ensemble d'une superficie de 182,50 m² environ. Au 1 ^{er} étage, bureau du Président, bureau des sections, bureau de comptabilité, bureau d'adjoint évènements, bureau d'adjoint sections, bureau de direction, studio, voies de circulations, local matériels + archives, sanitaires, l'ensemble d'une superficie de 289,70 m² environ.	513
Office du Tourisme de Chamonix	Au rez-de-chaussée, locaux d'accueil, superficie de 270 m² environ, Au 1 ^{er} étage : bureaux, sanitaires, cuisine, superficie de 322 m² environ, Au 2 ^{ème} étage : bureaux, superficie de 130 m² environ, Au rez-de-chaussée, superficie 65 m² environ.	787
Bureaux Communauté de communes	Au 2 ^{ème} étage : couloir, 3 bureaux, salle de réunion, sanitaires toilettes, superficie de 93.48 m² environ, Au 3 ^{ème} étage, couloir, 2 bureaux, toilettes, superficie d'environ 60 m²	153,48
Epicerie Sociale	Local d'accueil, de stockage de nourriture.	154,2
Commune des Houches		
Espace Olca	Espace Olca : Usage à vocation d'équipement culturel (quote-part 20%) Salle Boulodrome (Olca) : sous-sol salle polyvalente Olca , Club boulodrome Local Ski-Club: Local section saut à ski - sous-sol salle polyvalente Olca	835 403 117
Maison de la Montagne	Office du Tourisme Les Houches-Servoz : RdC + 1 ^{er} étage de la Maison de la Montagne Local ski club 32 m² au rez de chaussée + 2 pièces au sous-sol	263 75
bâtiment Garderie des Chavants	Local Tennis (Garderie) situé au rez inférieur du Local Foyer de Fond (Garderie) : situé au rez inférieur	18 36
Ecole de Musique	EMDI - Pôle Les Houches	518
Commune de Servoz		
Local Presbytère	1 ^{er} étage : 1 bureau pour le coordinateur Activités jeunesse + 1 local 1 ^{er} étage Local Club d'Escalade : 1pièce	40 60
Ecole de Musique	EMDI - Pôle de Servoz - 1 ^{er} étage de la salle Jean Morel + salle piano (loge derrière la scène)	55
Commune de Vallorcine		
Office du Tourisme	Salle d'accueil, bureau, coin cuisine	131
Ecole de Musique	Locaux scolaires	40

2 - MOYENS HUMAINS

Au 1^{er} janvier 2013, le tableau des effectifs de la Communauté de communes comptait 122 agents au total, issus principalement des transferts de personnel.

Le premier bilan social de la collectivité a été établi au 30/06/2012.

Selon les statuts suivants :

Fonctionnaires (titulaires/stagiaires) : 67%

Non-titulaires occupant un emploi permanent : 19%

Non-titulaires non permanents (vacataires ou occasionnels) : 14%

Selon la répartition par service suivante:

Administration générale : 2 agents

Plan Climat - Ecotourisme : 1 agent

Transfrontalier : 1 agent

Transports : 1 agent

Sports : 6 centre sportif, 9 MNS-Fitness, 15 technique = 30 agents

Ordures ménagères : 25 (dont 22 techniques et 3 administratifs)

Pistes et sentiers (hors saisonniers) : 7 agents

Musée Alpin (6 agents) + Espace Tairraz (2 agents) + Musée montagnard (1 agent) = 9 agents

Bibliothèques : Chamonix 10, Les Houches 2, Vallorcine 1, Servoz 1 = 14 agents

Ecole de musique : 2 administratifs, 3 coordonnateurs, 20 enseignants = 25 agents

Espaces naturels : 1 agent Natura 2000 + 2 agents Animation Nature = 3 agents

Animation jeunesse : 1 coordonnateur (MJC), 1 apprenti

Epicerie sociale : 1 agent

Développement économique : 1 contractuel 3 mois

Ainsi, l'organisation des moyens humains s'est effectuée à partir des transferts effectifs de personnel mais également des mutualisations de services.

En effet, les dispositions de l'article L 5211-4-1 II du CGCT prévoient que les services d'une commune-membre peuvent être mis à disposition d'une communauté de communes lorsque cela présente un intérêt pour la bonne organisation des services, facilite le fonctionnement et permet de réaliser des économies d'échelle. Les services mis à disposition, ainsi « mutualisés » ou « partagés », doivent faire l'objet d'une convention entre la Commune concernée et la Communauté de Communes aux fins de régler les conditions dans lesquelles les services municipaux seront amenés à travailler au bénéfice de la Communauté de communes.

Par délibération du 17 décembre 2010, le conseil communautaire a validé le rapport de la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges, statuant notamment sur l'évaluation du coût des services partiellement mis à disposition de la Communauté de communes dans son organisation fonctionnelle.

Lors de sa séance du 2 février 2011, le conseil communautaire a donc organisé, par convention avec chacune des communes membres, les modalités de mise à disposition et d'évaluation financière des services concernés, en précisant le statut des personnels (*relevant administrativement de leur collectivité d'origine, placés sous l'autorité fonctionnelle de la Communauté de communes*), et les coûts forfaitaires annuels indexés.

Les services mis à disposition de la Communauté de communes sont principalement issus de la commune de Chamonix, mais il existe également des moyens en personnel mutualisés avec les communes des Houches, Servoz et Vallorcine. De manière réciproque, des agents transférés à la Communauté de communes sont parfois mis à disposition des communes.

Chamonix : il s'agit à la fois de services fonctionnels mais également de services amenés à assurer le suivi des compétences transférées : direction générale et secrétariat général, service ressources humaines, service financier et achats/marchés publics, service informatique, service communication-imprimerie-relations extérieures, service culture, service développement durable, service social-solidarité, services techniques pour les interventions sur les bâtiments transférés.

Les Houches : mise à disposition de l'agent en charge des relations avec les associations sportives et l'office du tourisme, et valorisation de diverses interventions des services techniques sur les bâtiments transférés ou sur les ordures ménagères.

Servoz : valorisation de diverses interventions des services techniques sur les bâtiments transférés ou sur les ordures ménagères, transfert à compter de 2013 - suite à une évolution du poste - de l'agent affecté à la bibliothèque et à l'entretien des bâtiments communautaires.

Vallorcine : valorisation de diverses interventions des services techniques intervenant sur les ordures ménagères, les sentiers de montagne, la station d'épuration de Barberine.

Communauté de communes :

Mise à disposition auprès de la commune de Chamonix de l'ensemble des agents du service Pistes sur toute la saison hivernale.

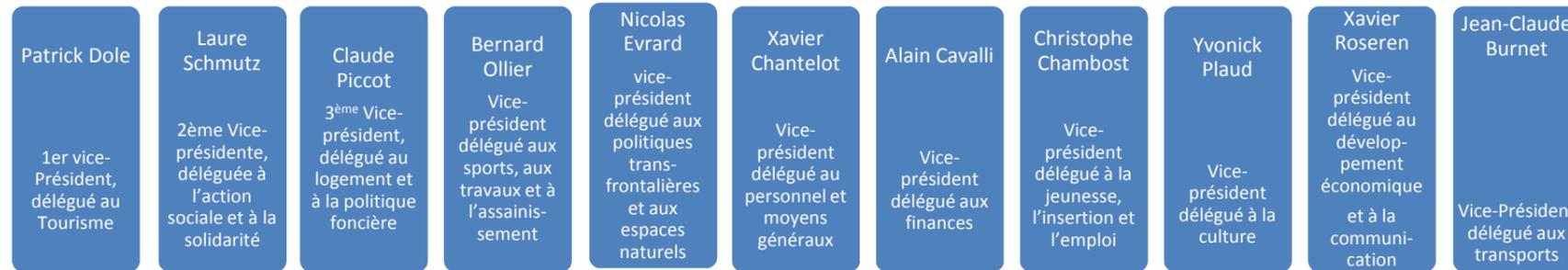
Mise à disposition ponctuelle auprès de la commune de Vallorcine, et pour des besoins de remplacement, des agents du service des Pistes.

Par délibération du 11 juin 2013, le conseil communautaire a validé de nouvelles conditions financières pour la valorisation du personnel mutualisé, suite aux propositions de la commission ad hoc chargée de cette analyse. Les ajustements portaient notamment sur :
La correction de l'évaluation du temps de travail des services partagés, valorisé forfaitairement à 20% de manière globale en 2010.

La détermination des missions ayant généré une charge de travail supplémentaire (non recensée à l'origine) pour les services concernés

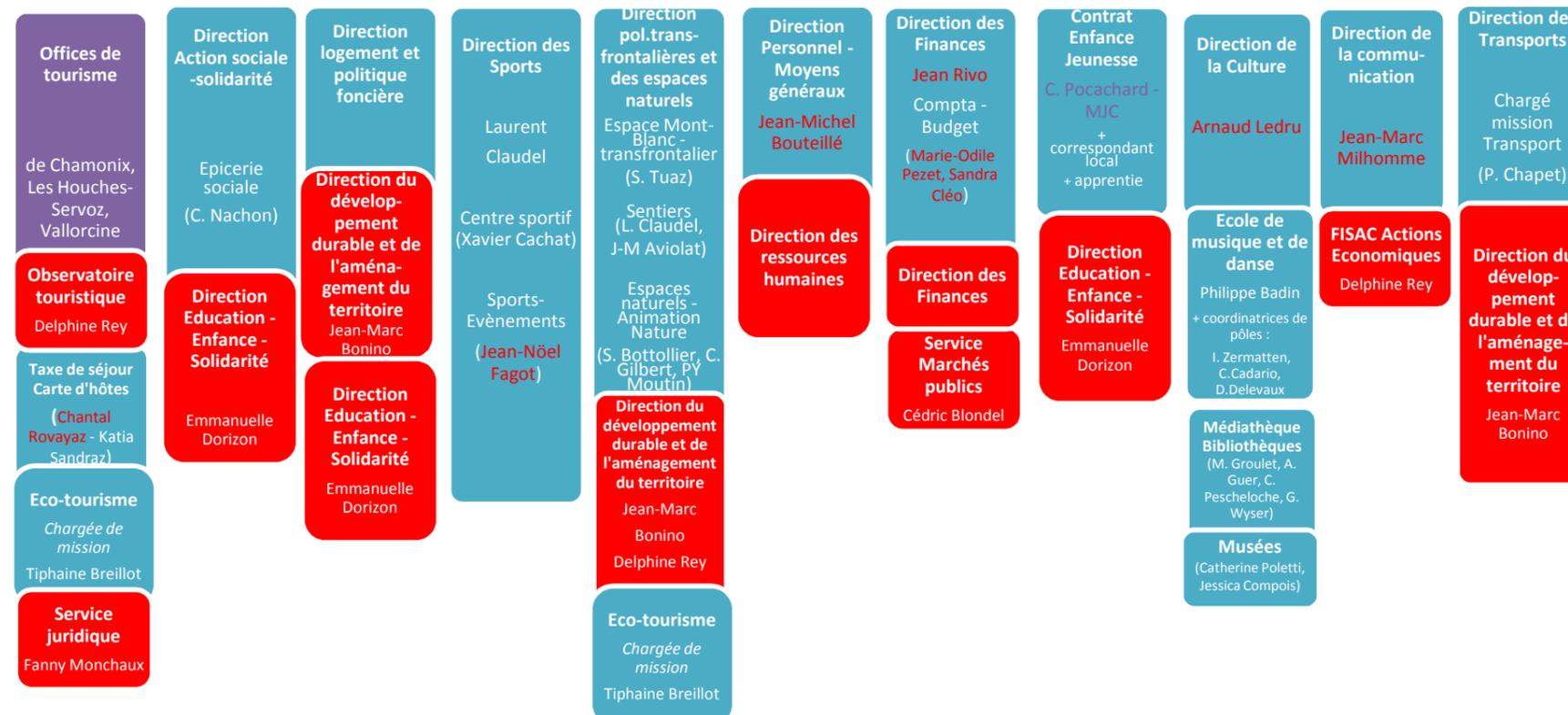
L'analyse des modalités de prise en compte financière de ces évolutions avec impact ou non sur les attributions de compensation de taxe professionnelle (ACTP) versées aux communes, constituant ainsi, selon le cas, une charge à assumer par la Communauté de communes sur sa ressource propre.

Services mutualisés avec la Commune de Chamonix Mont-Blanc



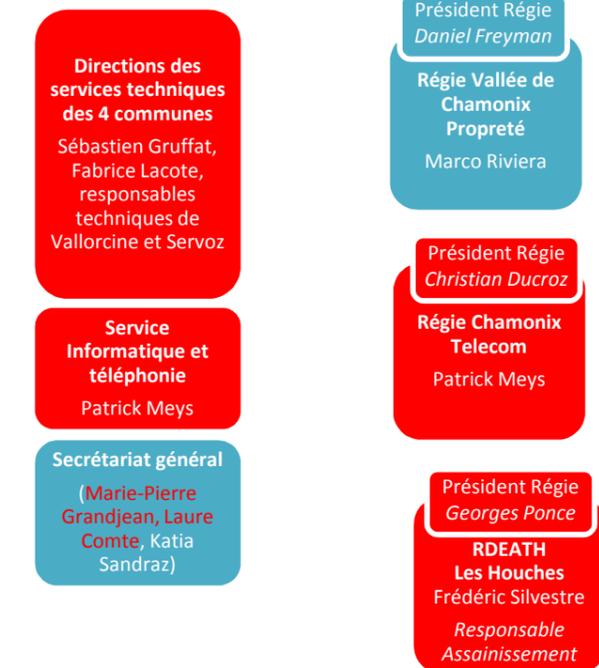
A partir de cette organisation des moyens humains, un organigramme fonctionnel (et non hiérarchique) des services a été décliné autour des délégations de chaque vice-président.

Services supports Régies Autonomes



En rouge : services ou agents rattachés administrativement aux Mairies de Chamonix ou des Houches

En mauve : services extérieurs



DELEGATION TOURISME



<p>Vice-Président et gouvernance</p>	<p>Patrick DOLE, 1^{er} vice-président Commission Tourisme et comité consultatif élargi aux socioprofessionnels Comité des Directeurs des OT</p>
<p>Services référents et associés</p>	<p>Direction Générale Service juridique de la commune de Chamonix (service mutualisé) Chargée de mission Développement Durable - Economie - Tourisme Chargée de mission Ecotourisme Offices du Tourisme de Chamonix, Les Houches-Servoz, Vallorcine</p>
<p>Statuts Compétences</p>	<p>Développement économique (touristique) Accueil, information, promotion du tourisme et commercialisation d'activités touristiques. Outils d'observation et d'étude de l'activité économique et touristique. Création et gestion d'outils d'information et de promotion à destination de la clientèle touristique. Cotisation aux organismes touristiques (ANEM, ANSM...).</p>
<p>Objectifs et intérêt communautaire</p>	<p>Soutenir et développer l'économie touristique du territoire de la Communauté de communes, en étroite concertation avec le tissu professionnel et associatif. Piloter la stratégie globale de la station « Vallée de Chamonix Mont-Blanc », sur le plan du développement touristique, de la promotion, en respectant les valeurs propres à chaque commune, en renforçant la perception de complémentarités et de spécificités des communes. Prise en compte des enjeux de développement durable dans l'économie touristique. <i>Les compétences s'exercent au sein d'une structure unique d'office de tourisme communautaire, et par la mise en place d'outils et moyens de gestion nécessaires. Il pourra lui être confié la gestion d'équipements touristiques.</i></p>
<p>Chiffres clé</p>	<p>Nombre de lits touristiques : 82 089 (dont 74% en lits diffus et 26% lits professionnels) Nombre de nuitées station en 2012 : 4,6 millions</p>
<p>Réalisations depuis 2010</p>	<p>Réflexion sur le statut juridique du futur office de tourisme communautaire (projet de création d'une SEM, ou fusion-absorption des associations existantes) à partir d'une mission d'analyse juridique et d'audit social et organisationnel des structures associatives existantes. Définition de la stratégie touristique de la vallée : > Positionnement sur le marché des marques des 4 communes /stations sous l'« ombrelle » Vallée de Chamonix Mont Blanc ; > Portage d'une « Place de marché », et promotion de « packages » en collaboration avec les partenaires et socio professionnels de la Vallée. Validation d'une convention d'objectifs avec les offices du tourisme pour une mutualisation financière et de service (fonctionnement unifié et organisation fonctionnelle) en lien avec la stratégie touristique définie par la collectivité. Mise en place d'outils et réalisations communes aux 3 OT (éditions et brochures Hiver/ Eté, charte graphique et logo) Obtention des classements des Offices de tourisme de Chamonix (cat. I) et les Houches-Servoz (cat. II) suite à la réforme des classements. Observatoire touristique : Suivi du contrat Comète et conditions de maintien de la mission de recueil et d'analyse des données de l'observation touristique (origine clientèle étrangère, fréquentation et prévisionnels remplissage) en lien avec les communes du Pays du Mont-Blanc. Suivi du projet Vallée écotouristique Exemple et mise en œuvre de l'action relative à la création et mise en marché de produits écotouristiques : choix des prestataires pour la réalisation d'un site internet (« la vallée comme vous ne l'avez jamais vue ») et l'édition de brochures pour la promotion des produits éco-touristiques. Harmonisation des tarifs et organisation des moyens pour la perception de la Taxe de séjour sur l'ensemble du périmètre. Harmonisation des cartes de résidents sur la Vallée.</p>

HISTOIRE HISTORY

QUELQUES DATES IMPORTANTES :

- 1091 : Première mention officielle de Chamonix dans l'acte de donation d'Almon 1^{er}
- 1741 : Découverte de la vallée de Chamonix par Windham et Pococke
- 1786, 8 août : 1^{re} ascension du Mont-Blanc par les chamonixais Jacques Balmat et le Docteur Michel Gabriel Paccard
- 1821 : Création de la Cie des Guides de Chamonix
- 1860 : La Savoie devient française
- 1901 : Arrivée du train dans la vallée.
- 1908 : Mise en service du train du Montanvers.
- 1924 : Premiers Jeux olympiques d'hiver à Chamonix.
- 1927 : Télécabine de Planpraz
- 1930 : Téléphérique du Brévent
- 1934 : Ouverture du Golf
- 1936 : Téléphérique de Bellevue aux Houches
- 1955 : Téléphérique de l'Aiguille du Midi
- 1963 : Téléphérique des Grands-Montets
- 1965 : Tunnel du Mont-Blanc
- 1971 : Télécabine du Prarion
- 1982 : Trant Jones Senior crée le nouveau Golf (18 trous)
- 2004 : Télécabine de Vallorcine
- 2012 : Centenaire de la création de l'Office de Tourisme de Chamonix

A FEW IMPORTANT DATES:

- 1091: First official mention of Chamonix in Almon the 1st's deed of gift
- 1741: Discovery of the Chamonix valley by Windham and Pococke
- 1786, 8th of August: First ascent to the Mont Blanc summit by Chamonix locals Jacques Balmat and Doctor Michel Gabriel Paccard
- 1821: Creation of the Chamonix Guides' Company
- 1860: The Savoie region becomes French
- 1901: The first trains arrive in the valley
- 1908: The first train service to Montanvers opens
- 1924: First winter Olympics in Chamonix
- 1927: Planpraz gondola lift
- 1930: Brévent cable car
- 1934: Golf course opens
- 1936: Bellevue cable car opens at Les Houches
- 1955: Aiguille du Midi cable car
- 1963: Grands-Montets cable car
- 1965: Mont-Blanc Tunnel
- 1971: Prarion gondola lift
- 1982: Trant Jones Senior creates a new 18 hole golf course
- 2004: Vallorcine gondola lift
- 2012: Centenary of the creation of the Chamonix Tourist Office

HOMMAGE AU PEINTRE ALPINISTE GABRIEL LOPPE (1825-1913) POUR LE CENTENAIRE DE SA DISPARITION
Après avoir découvert Chamonix en 1849, Gabriel Loppé y reviendra très régulièrement jusqu'à sa mort. Artiste talentueux et alpiniste intriguant, il réussira plus de 40 ascensions du Mont Blanc, et peindra des centaines de toiles, le plus souvent sur les lieux mêmes de ses exploits. Il marquera un tournant dans la représentation de la montagne et de la haute montagne et contribuera, à faire connaître la vallée de Chamonix, notamment grâce à son clientèle britannique. Outre plusieurs expositions à Londres, qui lui valurent les louanges de la critique de l'époque (le Times, l'Observer), Loppé ouvrit une galerie à Zermatt, puis fera édifier en 1870, dans l'actuel quartier de la gare de Chamonix, un atelier en briques (fermé aujourd'hui), où seront présentées en permanence une soixantaine de ses œuvres. Certains de ses tableaux ornent désormais les murs du Majestic, le centre des Congrès de Chamonix.
A partir du 26 juin 2013 au Musée Alpin de Chamonix

HOMAGE TO THE ARTIST & MOUNTAINEER GABRIEL LOPPE (1825-1913) UPON THE CENTENARY OF HIS DEMISE
Having discovered Chamonix in 1849, Gabriel Loppé returned there regularly right up until his death. A talented artist and indefatigable mountaineer, he successfully climbed in the summit of Mont Blanc more than 40 times and painted hundreds of canvases, more often than not on the very sites of his exploits. Loppé's work marked a turning point in the portrayal of the mountains and of the high mountain regions and contributed in making the Chamonix valley known, particularly due to his British patrons. In addition to several exhibitions in London, earning him the praise of the critics of the time (the Times, the Observer), Loppé opened a gallery in Zermatt and then in 1870, in the area where the Chamonix station is located today, built a brick workshop (now closed) where a permanent exhibition of sixty or so of his works was held. Some of these works now decorate the walls of Chamonix's congress, the Majestic.
From June 26th 2013 at the Chamonix Alpine Museum

MUSEES PATRIMOINE
MAISON DE L'ALPAGE SERVIZ

MUSEES PATRIMOINE
MUSEE MONTAGNARD LES HOUCHEES

MUSEES PATRIMOINE
MAISON DE LA MEMOIRE ET DU PATRIMOINE CHAMONIX MONT-BLANC

MUSEES PATRIMOINE
MAISON DE BARBERINE

LES COLLECTIONS DES MUSEES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX S'AFFICHENT TOUT L'ÉTÉ !
Maison de l'Alpage, Musée Montagnard, Musée Alpin, Espace Tairraz, Maison de la Mémoire et du Patrimoine, Maison de Barberine.

THE COLLECTIONS OF THE CHAMONIX VALLEY MUSEUMS ARE ON DISPLAY ALL SUMMER!
Maison de l'Alpage, Musée Montagnard, Musée Alpin, Espace Tairraz, Maison de la Mémoire et du Patrimoine, Maison de Barberine.

La site officiel des Houches - Servoz - Juin 28 août - 17:16

LES HOUCHEES MONT-BLANC SERVIZ MONT-BLANC

LES HOUCHEES SERVIZ GUIDE PRATIQUE ACCÈS ET TRANSPORT FAMILLE ET ENFANTS ACTIVITÉS SPORTIVES SKI ET GLISSE REMONTEES MECANQUES

JE RÉSERVE ! www.seoul.chamonix.com

MÉTÉO WEBCAM

REMONTEES MECANQUES BULLETIN NEIGE

ETAT DES ROUTES CALENDRIER DES EYÈVEMENTS

PHOTOS VIDÉOS

ACTUALITÉS DE LA VALLÉE VISITES VIRTUELLES

Retrouver tout les Houches / Servoz...

RESERVEZ TOT PAYEZ MOINS
HOTEL 3 NUITS FORFAIT 2 JOURS
A partir de 219 €

EARLY BOOKING

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC
Servoz - Les Houches - Chamonix-Mont-Blanc - Vallorcine

carte d'HÔTE

LES HOUCHEES MONT-BLANC

VALLORCINE MONT-BLANC

SERVOZ MONT-BLANC

Projets / actions à poursuivre

Modalités de mise en œuvre de l'action de regroupement des offices de tourisme.
Fonctionnement et organisation du nouvel office de tourisme communautaire autour des objectifs de stratégie touristique de la Vallée.
Elaboration du nouveau Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) en partenariat avec les communes du Pays du Mont-Blanc.

DELEGATION ACTION SOCIALE-SOLIDARITE

Vice-Président
et gouvernance

Laure SCHMUTZ, 2^{ème} vice-présidente
Commission sociale et comité consultatif
Groupes de travail



Services référents
et associés

Direction Générale
Service Social et Solidarité Commune de Chamonix (service mutualisé).
Pôle médico-social CG74

Statuts
Compétences

Action sociale d'intérêt communautaire

Création, entretien et gestion d'une épicerie sociale.
Coordination de la politique enfance.
Participation aux échanges et avis sur les décisions en matière de santé au travers d'équipements hospitaliers (dont maison de santé pluridisciplinaire), de soins et de retraite.
Avis sur la mise en place de structures d'accompagnement des projets sanitaires et hospitaliers du territoire.
Subventions aux associations d'aide ou de soins à domicile.

Logement social d'intérêt communautaire

Mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire dans les domaines du handicap, des services aux personnes dépendantes (EHPAD), de la précarité (réseau d'hébergements d'urgence et d'habitats adaptés), de l'insertion, de l'emploi, de la formation et de la prévention.
Création et gestion d'EHPAD ou gestion immobilière d'EHPAD (domaine partagé avec la délégation logement) en lien avec les CCAS et CG 74.

Objectifs et intérêt
communautaire

Mise en place d'une politique « solidarité et services à la personne » applicable au territoire :
- répertoriant les besoins sur la vallée (précarité, handicap, personnes âgées)
- fédérant les partenariats (Conseil Général, associations locales)
- permettant la conduite de projets dans les domaines de l'action sociale et de la santé

Chiffres clé

Capacité Projet EHPAD : 50 places permanentes (dont 7 pour pers. âgées dites désorientées), 5 places accueil temporaire, 6 places en accueil de jour.
Epicerie sociale : depuis le 1^{er} janvier 2013 : 122 bénéficiaires, représentant 57 familles

Réalisations
depuis 2010

Création et mise en place de l'Epicerie Sociale : structuration du service, tarifs, commissions d'attribution, accompagnement des bénéficiaires.
Création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur le site de l'Hôpital de Chamonix : réalisation du programme de travaux, accompagnement de la réflexion sur le projet de santé des professionnels, signature de la convention avec les Hôpitaux du Mont-Blanc.
Définition du programme fonctionnel, consultation par dialogue compétitif et choix de la société ARTELIA pour la construction du projet d'EHPAD sur le site Jean Franco à Chamonix, dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA). Gestion à confier aux Hôpitaux du Mont-Blanc.
Maintien et développement d'actions en faveur des publics fragilisés :
- personnes âgées (aides à domicile, portage des repas, goûter et repas cantonal, transport à la demande à la Salle de Convivialité) ;
- scolaires en difficultés (soutien aux classes pour Inclusion Scolaire CLIS ou d'Intégration pour Non-francophones CLIN, aux Réseaux Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté RASED, prise en charge du transport par TAD, subvention projet EPDA prévention délinquance ;
- enfance inadaptée : soutien à l'encadrement d'enfants handicapés au sein de la crèche Les Moussaillons en partenariat avec les communes du Pays du Mont-Blanc.



Epicerie sociale



Maison de Santé Pluridisciplinaire



Projet EHPAD site Jean Franco



Repas cantonal des aînés



Soutien scolaire et réforme



Transport A la Demande

Projets / actions
à poursuivre

Construction du nouvel EHPAD sur le site Jean Franco et exploitation par les Hôpitaux du Mont-Blanc.
Définition des conditions d'émergence et des missions d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).
Réflexion et conditions de mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires en collaboration avec les communes membres.
Conditions d'accueil et d'hébergement des travailleurs saisonniers.
Développement d'actions à vocation sociale pilotées avec les communes du Pays du Mont-Blanc (hébergement d'urgence, soutien à la Mission Locale Jeunes).
Organisation /optimisation des services d'aide à domicile et relations avec les associations.
Participation aux échanges dans le cadre du Projet Régional de Santé pour le maintien d'une offre de santé de qualité, adaptée aux besoins de la Vallée.

DELEGATION LOGEMENT / FONCIER

Vice-Président et gouvernance	Claude PICCOT, 3^{ème} vice-président Commission Logement et comité consultatif
Services référents et associés	Direction Générale Direction de l'Aménagement et du Développement Durable Commune de Chamonix (services mutualisés) Service Social et Solidarité Commune de Chamonix (services mutualisés)
Statuts Compétences	<p>Logement social d'intérêt communautaire Elaboration d'un Plan Local d'Habitat intercommunal. Mise en œuvre d'une politique foncière en faveur du logement locatif conventionné ou social. Foyers de Jeunes Travailleurs. Création et gestion d'EHPAD ou gestion immobilière d'EHPAD.</p> <p>Aménagement de l'espace Elaboration et révision du Schéma de Cohérence Territoriale. Elaboration et révision des Schémas de Secteurs. Mise en œuvre d'une démarche « d'harmonisation » des Plans Locaux d'Urbanisme.</p>
Objectifs et intérêt communautaire	<p>Mise en place d'une politique de logement social collectif (dans le sens d'une gestion collective de l'habitat avec une gestion des services associés à la structure collective) à destination des publics défavorisés (personnes âgées, personnes handicapées, saisonniers et jeunes travailleurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> intégrant la mise en œuvre des préconisations du PLH ; en lien avec les communes en charge des opérations d'aménagement et du logement social individuel ; prenant en compte les besoins des personnes âgées (hébergement des personnes âgées dépendantes EHPAD, foyer-logement, structures d'accueil de jour) ; confortant l'hébergement d'urgence en privilégiant la mutualisation de moyens avec le Pays du Mont-Blanc ; respectant la dimension saisonnière (logement saisonniers, foyer jeunes travailleurs). <p>Mise en cohérence de la politique foncière en faveur du logement locatif conventionné ou social. Engagement d'une réflexion sur les grands équilibres du territoire en matière d'aménagement, de foncier et d'urbanisme, préparant l'émergence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à piloter avec les communes du Pays du Mt-Blanc.</p>
Réalisations depuis 2010	Définition des orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la vallée, du programme d'actions et adoption du document par les conseils communautaires et municipaux. Définition du programme fonctionnel, consultation par dialogue compétitif et choix de la société ARTELIA pour la construction du projet d'EHPAD sur le site Jean Franco à Chamonix, dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA). Gestion à confier aux Hôpitaux du Mont-Blanc. Avis sur le projet de Directive Territoriale d'Aménagement pour les Alpes du Nord (DTA).
Projets / actions à poursuivre	Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et application des dispositifs prévus. Emergence d'une Agence Sociale Immobilière. Conditions d'accueil et d'hébergement des travailleurs saisonniers. Organisation de l'hébergement d'urgence en partenariat avec les communes du Pays du Mont-Blanc. Définition des conditions de mise en place d'une commission intercommunale d'attribution des logements. Mutualisation et organisation des services de l'urbanisme. Conditions d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier de Haute Savoie. Réflexion sur le SCOT et le PLU : périmètre, enjeux.



projet EHPAD site Jean Franco



VALLÉE DE CHAMONIX
MONT-BLANC



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Vallée de Chamonix Mont-Blanc
Vallorcine - Chamonix-Mont-Blanc - Les Houches - Servoz



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT



Projet de Programme d'Actions



DELEGATION SPORTS/GRANDS TRAVAUX



Vice-Président et gouvernance	Bernard OLLIER, 4^{ème} vice-président Commission des sports et comité consultatif Groupes de travail Equipements sportifs, Stade de Slalom, Sports de glace, nordique, tremplins
--------------------------------------	---

Services référents et associés	Direction des Sports et du centre sportif Club des sports de Chamonix et autres associations sportives
---------------------------------------	---

Statuts Compétences	<p>Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs : <i>Pour l'ensemble des équipements sportifs :</i> Création et gestion des équipements structurants et de service à l'échelle communautaire. Mise en réseaux des équipements existants sur le territoire. Labellisation et accompagnement des manifestations sportives et culturelles majeures. Création et gestion d'un « Pass Jeunes » pour les activités culturelles et sportives de loisirs .</p> <p><i>Pour les équipements sportifs :</i> Entretien et gestion des équipements suivants : <i>Chamonix : Centre sportif Richard Bozon, Tennis couvert, terrain de football, tremplins de saut, piste décollage et d'atterrissage de parapente</i> <i>Les Houches : aire d'atterrissage de parapente, deux terrains de football, tremplin de saut, boulodrome</i> <i>Construction, entretien et fonctionnement des stades de slalom</i></p> Subventions aux associations sportives et événements sportifs de dimension nationale ou internationale. Accompagnement et soutien au sport-étude dans les domaines non pris en charges par les Communes. <p>Protection et mise en valeur de l'environnement : Réalisation et gestion de l'ouvrage paravalanche de Taconnaz. Etudes et information portant sur la connaissance des risques naturels.</p>
----------------------------	---

Objectifs et intérêt communautaire	Mise en place d'une politique sportive à l'échelle du territoire : favorisant la pratique sportive par la qualité de ses équipements, incluant le sport de haut niveau (accueil de compétitions, homologations) ; favorisant l'émergence d'un tissu associatif dynamique sur la vallée autour de l'apprentissage du sport ; permettant de labelliser certains grands événements (Kandahar, UTMB). Suivi des grands travaux : Paravalanche de Taconnaz
---	---

Chiffres clé	Fréquentation CSRB : 140 000 entrées par an Nombre d'adhérents aux structures sportives : 5 900
---------------------	--



Modernisation Verte des Houches



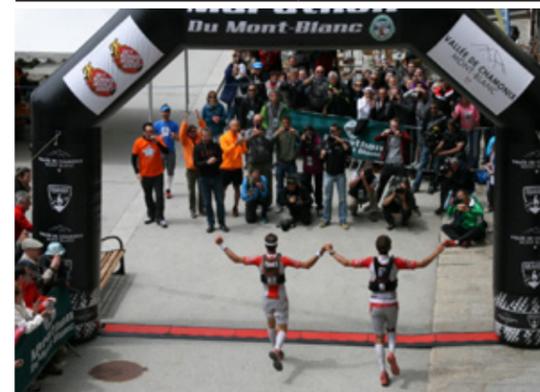
Englacement anneau



Coupe d'Europe de Ski Alpin

Réalisations depuis 2010	<p>Sports : Projet Kandahar : affirmation d'une volonté de maintien de compétitions sportives internationales de ski alpin dans la vallée, dans la suite du soutien à la candidature Annecy 2018 : lancement des études nécessaires à la modernisation du site de la « Verte des Houches » (maîtrise foncière, projet technique de piste dédiée homologuée et de stade d'entraînement permanent, aménagements connexes). Soutien financier aux travaux pour l'enneigement artificiel du stade du Col de Voza. Mise en place de conventions d'objectifs avec les clubs sportifs et sur quelques grands événements sportifs (UTMB). Développement de produits favorisant la pratique sportive auprès des jeunes et la fréquentation des installations sportives : dispositifs pass-scolaires (« Montagne pour tous », « Pass Sports », « génération montagne »), multi-pass sports/culture (Cham'Val, forfait commun ski fond).</p> <p>Aménagement et rénovation des équipements sportifs du territoire : Centre sportif Richard Bozon : rénovation des bassins extérieurs, du hall d'entrée, aménagement de l'espace musculation, création d'un comité de gestion associant les partenaires ; Aménagement d'un plateau sportif multi-activités à Chamonix avec englacement de l'anneau d'athlétisme en hiver ; Poursuite de la rénovation des tennis de Chamonix, du site du Club House, réflexion sur l'évolution des courts couverts ; Soutien à la rénovation des tennis de Vallorcine, Servoz, Les Houches ; Validation du projet de restructuration et remise aux normes des tremplins de saut du Grépon ; Réhabilitation des stades de foot (terrain et vestiaires) de la Plaine St Jean aux Houches, des Pèlerins à Chamonix ; Soutien à la réalisation d'une salle d'escalade à Servoz ; Réalisation d'un terrain multisports à Vallorcine.</p> <p>Grands Travaux : Paravalanche de Taconnaz : Réalisation de la digue Est et rehausse de 11 mètres de la digue frontale, réalisation d'une protection côté ouest avec la digue du Béchar. Choix du bureau d'études pour l'élaboration du dossier classification du barrage de Taconnaz. Organisation des conditions d'entretien et de curage du dispositif et du torrent de Taconnaz.</p>
---------------------------------	---

Projets / actions à poursuivre	<p>Sports : Favoriser l'engagement des clubs de ski alpin vers une mutualisation et un regroupement sous une entité unique « Ski alpin Vallée ». Poursuivre l'organisation d'une gestion unifiée des équipements sportifs sur l'ensemble du périmètre communautaire, et coordination des événements sportifs. Poursuite de la démarche engagée sur le Pôle d'Excellence Sportive en soutien des sportifs de haut niveau sur la Vallée.</p> <p>Grands travaux : Achèvement du dispositif du paravalanche de Taconnaz et recherche de financements. Poursuite de la réflexion sur la gestion des risques naturels.</p>
---------------------------------------	---



Soutien aux grands événements sportifs



Réhabilitation stades



Terrain multisports Vallorcine

DELEGATION ASSAINISSEMENT

Vice-Président
et gouvernance

Bernard OLLIER, 4^{ème} vice-président
Groupe de travail Assainissement



Services référents
et associés

M. le Directeur de la Régie Des Eaux de l'Assainissement et du Traitement des Houches (RDEATH)

Statuts
Compétences

Assainissement

Construction, entretien et gestion des installations de traitement et collecteurs principaux.
Construction, entretien et gestion du collecteur intercommunal Chamonix-Les Houches, de la conduite de refoulement des effluents Servoz-Les Houches, comprenant un poste de refoulement.

Objectifs et intérêt
communautaire

Gestion de la compétence Traitement du service public de l'assainissement collectif.
- Emergence d'une politique tarifaire harmonisée sur la vallée
- Choix du mode de gestion et exploitation des ouvrages d'assainissement (stations d'épuration, collecteur intercommunal, poste de refoulement)
Etude d'opportunité d'une gestion communautaire de la part Collecte de l'assainissement, et des services de l'assainissement non collectif.

Chiffres clé

Capacité nominale des stations d'épuration : 65 000 équivalents habitants (EH) pour la STEP Trabets, 1 000 EH pour la STEP de Barberine
Volume annuel traité : 4 134 440 m³
Charge hydraulique moyenne traitée : 56 000 EH (base 200 litres/jour/EH)
Pollution moyenne traitée : 20 000 EH (critère 65 DBO5/EH)
Eaux parasites : environ 58 %
Boues produites : 740 Tonnes (matière sèche)
Conformité des équipements et performance de l'épuration : 100%
Budget Assainissement : 2 M€

Réalisations
depuis 2010

Harmonisation de la structure tarifaire et diminution du tarif pour la part « Traitement des eaux usées » de l'assainissement.
Mise en place de conditions de facturation ou d'outils communs (conventions avec les communes membres pour la perception de la redevance communautaire, logiciel de facturation eau et assainissement).
Exploitation des équipements d'assainissement, amélioration des conditions de fonctionnement et qualités de rendement :
STEP des Trabets : Campagne d'analyses des micro-polluants, contrôle des dispositifs d'auto-surveillance ;
Collecteur intercommunal : mission d'hydrocurage et passage caméra sur le secteur des Gravières ;
STEP de Barberine : dépôt du dossier d'autorisation de rejet « Loi sur l'eau », mise en place d'appareils de mesures et divers travaux d'amélioration du fonctionnement de l'ouvrage.
Etablissement des rapports annuels sur le prix et la qualité du service.
Compétence assainissement : Choix du prestataire et lancement de l'étude sur les conditions et enjeux d'un transfert de la compétence collecte des eaux usées.



STEP des Houches



STEP de Barberine

Projets / actions
à poursuivre

STEP des Trabets : suivi du contrat d'exploitation, des conditions d'entretien régulier de l'ouvrage et d'optimisation des équipements dans le sens d'une réduction des consommations énergétiques.

Collecteur intercommunal : engagement des travaux de remise en état et d'étanchéité.
Poste de refoulement du Lac : suivi de l'opération de curage de la conduite, stabilisation des glissements de terrain sur la piste de refoulement Servoz-Les Houches.

STEP de Barberine : mise aux normes électriques et équipement installation d'une télésurveillance avec modifications électriques / hydrauliques.

Analyse des conditions d'un transfert de compétence en matière de collecte des eaux usées et d'assainissement non collectif et opportunité d'un transfert de compétences des communes à la Communauté de communes.

Enjeux de structuration d'un service communautaire de l'assainissement.
Réflexion sur l'évolution de la tarification.

DELEGATION ESPACES NATURELS ET TRANSFRONTALIER



Vice-Président et gouvernance	<p>Nicolas EVRARD, 5^{ème} vice-président Commission Espaces naturels, politique transfrontalière et comité consultatif Groupes de travail VTT, sentiers, Agriculture-Forêts.</p>
Services référents et associés	<p>Direction Générale Direction de l'Aménagement et du Développement Durable Commune de Chamonix (convention de mise à disposition) Secrétariat technique Espace Mont-Blanc Chargée de mission Ecotourisme</p>
Statuts Compétences	<p>Protection et mise en valeur de l'environnement : Protection et mise en valeur des rivières : Aménagement et entretien des rivières Arve, Eau Noire, Diosaz, Bérard et Tacconnaz en lien avec le SM3A (compétence déléguée). Participation aux structures intercommunales de gestion et valorisation des rivières et cours d'eau du territoire. Aménagement, entretien, balisage des sentiers de randonnée. Création et animation d'une démarche de sensibilisation des populations au développement durable et bonnes pratiques environnementales. Participations aux structures de concertation et aux procédures d'animation et de gestion des milieux naturels et sensibles. Prise en charge du réseau d'animateurs des espaces naturels (en lien avec les Réserves naturelles identifiées sur le territoire et le gestionnaire des dites réserves, délégué par l'Etat) et du centre de la nature montagnarde.</p> <p>Aménagement de l'espace Elaborer toute démarche de contractualisation avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales (ex CDRA). Participation aux politiques contractuelles de développement territorial passées avec l'Etat, l'Europe, la Région et le Département. Elaboration et mise en œuvre des politiques territoriales transfrontalières. Engager et soutenir toute démarche de coopération transfrontalière, voire transnationale dans les limites d'intervention des statuts.</p> <p>Politique agricole (domaine partagée avec la délégation développement économique hors tourisme) Agriculture : Accompagnement à la valorisation et la promotion de l'activité pastorale. Soutien aux mesures d'accompagnement de la gestion de la forêt et de la filière bois. Soutien à la modernisation des bâtiments d'exploitation et leur insertion dans l'environnement. Plan d'aménagement de la forêt.</p>
Objectifs et intérêt communautaire	<p>Structuration de la démarche transfrontalière et développement des expériences de coopération. Emergence d'une politique environnementale basée sur la prise en compte et la mise en valeur des espaces naturels du territoire, la valorisation des activités agro-sylvo-pastorales, la prévention des risques liés au changement climatique, la participation aux structures de concertation et aux procédures de sensibilisation et d'animation des milieux naturels, en favorisant une dimension transfrontalière et de développement durable.</p>
Chiffres clé	<p>Superficie territoire communautaire : Chamonix (11.653 ha), Les Houches (4.307 ha), Servoz (1.347 ha), Vallorcine (4.457 ha) Superficie Réserve Naturelle Aiguilles Rouges : 3.293,89 ha Linéaire de sentiers entretenus : 430 km dont environ 25% classés PDIPR</p>



Réalisations depuis 2010



Projets / actions à poursuivre

Sentiers :

Structuration du service Sentiers sur l'ensemble du territoire communautaire : prestations d'entretien, d'aménagement et de balisage.
Réalisation et conduite des projets d'équipements des sentiers : sentier PMR du Bois du Bouchet, réhabilitation de l'accès à la Cascade de Bérard, passerelles de Montroc et de Bellevue (?), table d'orientation Pointe de Pormenaz, sentier St-Michel (?)
Classement PDIPR des sentiers répertoriés.
Collaboration avec Champ des cimes pour l'entretien des sentiers.

Espaces naturels / Agro-pastoralisme :

Organisation de la réflexion sur les conditions de gestion des espaces naturels du territoire et milieux sensibles.
Structuration du service Espaces naturels, intégrant la mission d'éducation à l'environnement.
Recrutement d'un chargé de mission pour le pilotage de la procédure d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) pour la Gestion des zones Natura 2000.
Participation à la coordination du réseau des animateurs Nature sur le territoire, en lien avec le Pays du Mont-Blanc, et développement d'un programme d'Animation Nature.
Conventions et relations avec les partenaires (CREA, ASTERS, SEA 74, SICA, Réseau Empreintes 74, ARNAR, etc.).
Participation aux instances de pilotage conduite avec le Pays du Mont-Blanc concernant les dispositifs PSADER, PAT, Charte Forestière, PIT et CDRA sur les thématiques Environnement/Espaces naturels.

Maison de l'Alpage de Servoz : réflexion sur l'organisation des espaces d'exposition et les outils dans le cadre de la mise en œuvre du projet MESALPES, et en lien avec l'acquisition de la maison forte « du Lieutenant » située au Mont.

Soutien à des démarches et des manifestations visant à soutenir l'activité agro-pastorale, (Foulées du Sel, Vertigo sur le tourisme de découverte), et à promouvoir les productions agricoles de proximité (création de l'association « Goûts et Saveurs du Mont-Blanc », soutien à la SICA).

Suivi de la gestion des abattoirs du Pays du Mont-Blanc en partenariat avec la CCPMB.

Transfrontalier :

Suivi de la mise en œuvre des projets européens : poursuite du PIT en lien avec le SMPMB, engagements sur les projets Eco Innovation en Altitude (accès, expérimentations dans les refuges du Massif), Produits d'Hauteur (valorisation des productions agroalimentaires de montagne de qualité), PLANETER (outil de planification énergétique territoriale).

Finalisation de la réflexion et de la démarche participative engagée sur la gestion du massif du Mont Blanc et lancement de la nouvelle « Stratégie d'avenir pour le massif du Mont-Blanc », plan d'actions décliné autour de 18 grands axes proposant la mise en œuvre de mesures concernant les espaces d'altitude et les vallées et territoires de proximité.

Organisation des travaux de la conférence Transfrontalière de l'Espace Mont-Blanc et conditions de financements avec l'Assemblée des Pays de Savoie (APS).

Conduite de la réflexion sur le GECT (Groupement Européen de Coopération Transfrontalière).

Rivières : Adhésion directe au Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Abords de l'Arve (SM3A) et participation aux études d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin de l'Arve.

Sentiers :

Poursuite des travaux d'équipement et d'aménagement des sentiers : passerelle de la Griaz.

Espaces naturels :

Développement des conditions d'une gestion équilibrée des espaces naturels, améliorant la connaissance et respectant les espaces sensibles, soutenant les activités visant au développement de l'agro-pastoralisme.

Transfrontalier :

Animation de la démarche « Stratégie d'avenir pour le massif du Mont-Blanc » et mise en œuvre du plan d'action.

Pérennisation des outils et expériences issues du PIT (observatoire et atlas du Mont-Blanc, site internet Autour du Mont-Blanc, séjours transfrontaliers, etc.).

Développement d'actions transfrontalières et structuration de la démarche en lien avec la réflexion sur le GECT.

Rivières - compétence pilotée avec les délégués au SM3A :

Organisation de la compétence générale sur la gestion des matériaux et des berges de l'Arve et de ses affluents sur le territoire communautaire, en lien avec le SM3A .

DELEGATION PERSONNEL ET MOYENS GENERAUX



Vice-Président et gouvernance	Xavier CHANTELOT, 6^{ème} vice-président Commission du personnel et comité consultatif Groupe de travail Régime Indemnitare
Services référents et associés	Direction Générale Direction des Ressources Humaines Commune de Chamonix (convention de mise à disposition)
Statuts Compétences	Compétences fonctionnelles liées à la gestion des moyens humains et à l'organisation générale des services.
Objectifs et intérêt communautaire	Elaboration des outils opérationnels pour le fonctionnement des services de la Communauté de communes. Suivi des effectifs. Réflexion sur les conditions de la mutualisation des services.
Chiffres clé	Effectifs communautaires : 122 agents (hors mutualisation) dont 54% de femmes et 48% d'hommes
Réalisations depuis 2010	Organisation et structuration des services communautaires en lien avec les services mutualisés. Transfert des effectifs et adaptations de postes ; Mise en place des conventions de mutualisation des services et évaluation financière des mises à disposition de personnel (temps partagés, coûts) ; Organigramme fonctionnel des services avec identification des référents techniques. Régime indemnitaire : élaboration d'un dispositif répondant à l'objectif de motivation des agents et constituant un outil de management en lien avec la mise en place de la procédure d'évaluation annuelle. Installation et réunions des structures de concertation avec le personnel : Comité Technique Paritaire (CTP) et Comité Hygiène Sécurité (CHS). Elaboration du premier bilan social de la collectivité au 30/06/2012. Mise en œuvre de la procédure de dématérialisation des actes (conseil, finances, budget).
Projets / actions à poursuivre	Mise en œuvre du régime indemnitaire et conditions d'harmonisation avec les régimes existants sur les 4 communes. Mise en place d'outils de gestion pour le pilotage de la masse salariale. Elaboration d'un plan de formation à l'échelle du territoire. Elaboration du Schéma d'organisation et de mutualisation des services. Réflexions sur la mise en place de groupements d'employeurs public/privé. Conditions d'évolution et d'organisation des locaux pour le siège de la Communauté de communes.



DELEGATION FINANCES



Vice-Président et gouvernance	Alain CAVALLI, 7^{ème} vice-président Commission des Finances et comité consultatif
Services référents et associés	Direction Générale Direction des Finances et Achats Commune de Chamonix (services mutualisés)
Statuts Compétences	Compétences fonctionnelles liées à la gestion des finances et au suivi des questions financières.
Objectifs et intérêt communautaire	Organisation des conditions de transferts financiers des biens et services à la Communauté de communes. Analyse financière et fiscale. Gestion de la dette et trésorerie.
Chiffres clé	Budget de fonctionnement : 21 M€ Budget d'investissement : 8 M€ (dont 6 M€ d'équipement et travaux)
Réalisations depuis 2010	Organisation du service Comptabilité-Finances et structuration de la démarche de préparation budgétaire à partir du travail des commissions. Mise en place d'outils de pilotage et de gestion : prospective financière et plan pluriannuel d'investissement sur la période 2011-2015. Organisation de la péréquation fiscale au niveau intercommunal : validation du principe d'un versement collectif et solidaire de la contribution FPIC appelée sur le territoire pour les exercices 2012 et 2013. Développement des groupements de commandes entre collectivités et optimisation des achats. Pilotage et suivi de la CLECT chargée de l'évaluation des transferts financiers : Etablissement de l'inventaire comptable et organisation des transferts de biens et d'actif entre collectivités (PV de transferts) ; Analyse des conditions de transferts de charges et impacts dans les budgets municipaux sur les ratios de gestion des communes ; Corrections et ajustement des transferts financiers sur la mutualisation du personnel. Suivi des transferts financiers sur les actions partagées avec le Pays du Mont-Blanc dans le cadre de l'application de la convention de l'entente avec la CCPMB.
Projets / actions à poursuivre	Coordination du travail d'élaboration et d'exécution budgétaire par le développement d'outils de contrôle de gestion et la généralisation d'une démarche de dialogue de gestion (élus, services gestionnaires) permettant : L'optimisation des recettes des services communautaires par une adaptation des tarifs publics locaux ; La réduction des dépenses de fonctionnement tout en garantissant le niveau de service des équipements du territoire ; La recherche systématique de financements ou de partenariats ; Un recours suivi dynamique de la dette. Suivi de l'outil d'analyse et de prospective financière, permettant une adaptation du niveau de la fiscalité, au calendrier de mise en œuvre du plan d'investissement.

DELEGATION JEUNESSE ET INSERTION



Vice-Président et gouvernance	Christophe CHAMBOST, 8^{ème} vice-président Commission Jeunesse et comité consultatif Comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse
Services référents et associés	Coordinateur du Contrat Enfance Jeunesse Service Social et Solidarité Commune de Chamonix (convention de mise à disposition) MJC de Chamonix - Régie d'Animation Sociale (RAS) des Houches
Statuts Compétences	Action sociale d'intérêt communautaire : Coordination de la politique jeunesse. Portage d'actions ponctuelles basées sur la demande des jeunes (actuel CEJ). Mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire dans les domaines de l'insertion, de l'emploi, de la formation.
Objectifs et intérêt communautaire	Mise en place d'une politique « emploi, jeunesse et insertion » impliquant : L'émergence d'une coordination des moyens à destination de la jeunesse en lien avec les communes et la MJC de Chamonix ; La constitution d'un service public local de l'emploi ; Le développement de structures favorisant l'insertion par l'emploi.
Chiffres clé	Nombre de journées d'activités jeunes : 2.808 en 2012 653 jeunes concerné (10 à 17 ans)
Réalisations depuis 2010	Animation, coordination des activités réalisées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : camps, stages, sorties sportives et culturelles. Projet de lancement d'un comité des jeunes. Réalisation d'outils de communication pour la présentation des activités jeunesse (plaquettes d'information). Maintien des conditions d'emploi d'un jeune en contrat d'apprentissage sur des formations Animation jeunesse & sports. Organisations de séjours transfrontaliers de randonnée autour du Mont-Blanc dans le cadre des partenariats Espace Mont-Blanc. Soutien à l'activité de l'Association des Chantiers insertion de la Vallée de Chamonix.
Projets / actions à poursuivre	Mise en place d'un projet éducatif pour l'activité des jeunes en cohérence avec les dispositifs de financement Enfance Jeunesse. Coordination des moyens et activités jeunesse pilotées par les communes (centres de loisirs, périscolaires, antenne jeunes) et la MJC. Maintien des soutiens aux chantiers d'insertion. Développement des relations avec les partenaires associés (Commission Locale Insertion, Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, Mission locale, services de prévention spécialisée EPDA).



VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

A l'issue de la dernière commission Jeunesse et Insertion de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc du 18 janvier 2012, il a été exprimé le souhait de construire un projet rassemblant des jeunes autour de leurs préoccupations.

Nous sommes à vos côtés pour accompagner un projet de sortie, de spectacle, d'événement, de séjour de vacances sur des thématiques variées telles que : sports, loisirs, culture, transports, environnement, nouvelles technologies, santé, musique, etc.

Nous avons besoin de votre avis pour construire le programme des actions 2012, choisies par les jeunes. Nous souhaitons former un comité de jeunes, volontaires et dynamiques, prêts à s'investir auprès de la collectivité, dans le montage de projets et dans le choix de leur financement.

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en nous retournant par simple mail vos avis, suggestions ainsi que votre souhait d'intégrer ce « comité de jeunes » : jeunesse@ccvcm-b.fr

Une rencontre est prévue courant mai 2012 entre les élus et les jeunes volontaires pour recenser les projets et définir les modalités du suivi en commun.

**Vous avez entre 12 et 17 ans ?
Vous souhaitez vous investir dans la vie locale ?
Vous avez des projets culturels ou sportifs ?
Rejoignez le COMITE DE JEUNES !**



DELEGATION CULTURE

Vice-Président et gouvernance	Yvonick PLAUD, 9^{ème} vice-président Commission culture et comité consultatif	
Services référents et associés	Service Culture Responsables des Médiathèques et musées	
Statuts Compétences	Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs : Pour l'ensemble des équipements culturels : Création et gestion des équipements structurants et de service à l'échelle communautaire. Mise en réseaux des équipements existants sur le territoire. Labellisation et accompagnement des manifestations sportives et culturelles majeures. Création et gestion d'un « Pass Jeunes » pour les activités culturelles et sportives de loisirs. Pour les équipements culturels : Entretien et gestion des bibliothèques. Entretien et gestion des écoles de musique et de danse. Entretien et gestion des musées. Coordination des usages des équipements culturels du territoire. Soutien aux formations culturelles et artistiques du territoire.	
Objectifs et intérêt communautaire	Mise en place d'une politique culturelle sur le territoire impliquant : La réalisation et la gestion des équipements culturels ; La coordination et l'optimisation des moyens, notamment en matière musicale ; La synergie des actions menées par les communes en matière de programmation culturelle ; Le développement d'une offre culturelle variée complémentaire mise en avant par des formules tarifaires adaptées ; Le soutien à l'exploitation des salles de spectacle cinématographique.	
Chiffres clé	Fréquentation annuelle des musées : Espace Tairraz 23.897 visiteurs Musée alpin 16.351 visiteurs, Musée montagnard 1.160 visiteurs Réseau des bibliothèques : 3.288 inscrits Adhérents EMDI : 655	



Réalisations depuis 2010	<p>Structuration de l'ensemble du service et des équipements culturels (musées, bibliothèques, EMDI) de la Vallée par :</p> <p>La mise en œuvre d'un projet de service : coordination et gestion des équipes, harmonisation des pratiques, intégration des bénévoles dans les bibliothèques, organisation pédagogique et fonctionnelle de l'EMDI, etc.</p> <p>La mise en réseau des équipements : sur le plan de l'offre culturelle : coordination et complémentarité des événements organisés localement (ex. festival des musiques du Faucigny, carnaval), programme annuel commun des événements labellisés d'intérêt communautaire (nuits des musées, journées du patrimoine, festival Les Petits Asticots), circulation des expositions entre les sites, médiation scolaire et tout public, etc. sur le plan informatique au niveau des bibliothèques avec un dispositif unique et commun aux différents sites (logiciel de prêt, carte d'emprunteur, portail internet, navette livres) sur le plan tarifaire : harmonisation des tarifs, pass-musée, offres combinée sports/culture (cham'val), etc.</p> <p>La création d'outils de communication : dépliants d'information, catalogues des collections permanentes Musées, panneaux sur candélabres, etc.</p> <p>Le développement de partenariats institutionnels ou locaux : conventions avec Savoie-Biblio, l'ODAC sur le suivi du schéma départemental au niveau des enseignements pédagogiques, convention avec l'association « Dans le Temps » sur une mission d'animation, conseil pour la mise en valeur du patrimoine culturel et historique, convention avec l'association de Barberine pour la gestion du musée de Vallorcine, etc.</p> <p>Programmation et le suivi des travaux relatifs aux équipements culturels du territoire : Construction de l'EMDI à Chamonix. Extension du Musée montagnard aux Houches. Suivi du projet sur la maison Beau Séjour à Vallorcine pour les espaces dédiés à la nouvelle bibliothèque. Validation du programme et des éléments d'étude pour la réalisation d'une salle de danse à Olca aux Houches. Projet de rénovation énergétique et d'amélioration fonctionnelle de la Médiathèque de Chamonix. Soutien financier à l'exploitation et à l'équipement numérique du Cinéma Vox à Chamonix.</p>
---------------------------------	---

Projets / actions à poursuivre	<p>Coordination des politiques et programmations culturelles sur le territoire. Développement de la fréquentation des équipements culturels de la Communauté de communes : à partir d'une programmation variée et d'une offre culturelle adaptée aux besoins de la population ; garantissant des offres tarifaires attractives, mais permettant le maintien d'un niveau de service de qualité dans les équipements.</p> <p>Poursuite des projets de travaux et d'amélioration fonctionnelle des équipements culturels (Médiathèque Chamonix dès 2014, Salle de Danse Les Houches, Musée alpin). Soutien au développement d'une offre cinématographique adaptée aux attentes et caractéristiques de la Vallée.</p>
---------------------------------------	---



EMDI à Chamonix



Musée Montagnard aux Houches



Bibliothèque à Vallorcine

DELEGATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (HORS TOURISME) ET COMMUNICATION



Vice-Président et gouvernance	<p>Xavier ROSEREN, 10^{ème} vice-président Commission Développement économique et comité consultatif Commission Communication/événements et comité consultatif</p>
Services référents et associés	<p>Direction Générale Chargée de mission Economie - Tourisme Service Communication et service Informatique de la Mairie de Chamonix (services mutualisés) Régie Chamonix Telecom</p>
Statuts Compétences	<p>Développement économique Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : Economie : Plateforme d'initiative locale. Schéma d'équipement commercial</p> <p>Aménagement de l'espace Etude et participation au déploiement d'un réseau d'équipement pour le haut débit. Promotion de l'usage des TIC et de leur accessibilité au plus grand nombre.</p>
Objectifs et intérêt communautaire	<p>Développement économique Emergence d'une politique en matière de développement économique portant sur : Le soutien aux projets «pôles de compétitivité», soutien à la dynamique des «grappes d'entreprises» ; La dynamisation du tissu artisanal et commercial de proximité et l'élaboration d'un programme d'actions adapté au développement économique local (dont dispositif FISAC) ; Les actions d'accompagnement et de soutien auprès des communes dans le cadre du maintien de l'activité économique (commerces, artisanat, PME ou TPE) en milieu rural (hors opérations d'investissement).</p> <p>Aménagement de l'espace Etudes, mise en œuvre de solutions pour les équipements d'intérêt communautaire liés au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'intérêt communautaire étant défini pour : la création, la gestion et la maintenance d'infrastructures permettant l'accès à Internet haut débit sur le territoire intercommunal, en lien avec la Régie Chamonix Telecom.</p> <p>Communication Mise en valeur d'une communication propre à la communauté de communes par la coordination des moyens de communication existants et le développement d'outils multimédias.</p>

Réalisations depuis 2010	<p>Développement économique Suivi des actions soutenues par le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), et mission d'animation et de soutien à la cohésion au sein de l'Union commerciale. Soutien au projet de «grappes d'entreprises» porté par l'association Outdoor Sports Valley (OSV) contribuant au soutien du tissu économique local dans les sports de montagne. Réflexion sur les soutiens et interventions en matière d'emploi et d'insertion, et conditions d'un partenariat avec la Maison de l'emploi. Participation à la démarche « Economie de proximité » en association avec la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc, permettant de définir une stratégie et des pistes de développement du territoire, à l'issue d'une concertation avec les acteurs économiques locaux.</p> <p>Aménagement de l'espace Fibre optique : Création de la Régie intercommunale du réseau de communications électroniques de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, chargée du déploiement d'infrastructures, de l'exploitation de réseaux et de la coordination des moyens pour le développement d'un service de qualité de l'internet haut débit sur le territoire. Développement informatique du support unique Via Cham comme outil d'une offre multiservices. Mise en place d'un système d'information géographique (SIG) opérationnel sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Communication Réalisation des outils de communication de la collectivité : logo et charte graphique, plaquette de présentation, site internet de la Collectivité, visuels sur arrières de bus, etc. Vallée du Trail : mise en œuvre d'une stratégie de communication touristique visant à affirmer la vallée comme une destination « Trail » (offre technique complétée par charte graphique, teaser, site internet, contacts médias et presse). Partenariat avec Radio Mont-Blanc.</p>
Projets / actions à poursuivre	<p>Mise en place d'une politique structurante de développement économique durable autour des enjeux stratégiques identifiés sur le territoire (diversification du secteur touristique et renforcement du secteur productif, respect du patrimoine naturel et de la qualité de vie, adaptation aux attentes des acteurs et résidents). Participation à l'élaboration de schémas d'aménagement : SCOT, schéma d'équipement commercial, Zone d'aménagement concertée à vocation économique. Pilotage du déploiement numérique et des réseaux haut débit en lien avec la Régie Chamonix Telecom. Coordination des moyens de communication et mise en valeur des actions de politique publique autour des prestations et services offerts aux familles et à la population. Développement des outils multimédias.</p>



DELEGATION TRANSPORTS



Vice-Président et gouvernance	Jean-Claude BURNET, 11^{ème} vice-président Commission Transports et comité consultatif
Services référents et associés	Direction générale Chargé de mission Transports Direction du Développement Durable du Territoire de la Mairie de Chamonix (service mutualisé)
Statuts Compétences	Aménagement du territoire Organisation des transports urbains. Elaboration d'un schéma territorial de la mobilité (Plan global de déplacement). Participation aux ouvrages ferroviaires. Contribution à la libre circulation sur le train.
Objectifs et intérêt communautaire	Mise en œuvre et exercice des compétences d'une autorité organisatrice des transports urbains de 1 ^{er} rang. Mise en œuvre d'actions visant à l'harmonisation et au développement des transports collectifs sur le territoire, comprenant : - la mise en œuvre du projet tram-train - la mise en place des services de transport urbain, transport scolaire, transport à la demande, transport des personnes à mobilité réduite. - la tarification associée à ces services de transports Mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains, évaluation et mise à jour.
Chiffres clé	1,7 millions de déplacements comptabilisés sur 2012/2013, en baisse globale de plus de 10% par rapport à la saison précédente. Prédominance de la période hivernale, mais fréquentation en progression régulière en été et intersaison. Pointe à 17 500 déplacements/jour sur la 1 ^{ère} semaine de 2013.

Réalisations depuis 2010	Transport urbain - mobilité Organisation du service des transports urbains à l'intérieur du PTU (4 communes) et intégration des lignes scolaires, suivi de l'application du marché d'exploitation. Développement du Transport à la Demande à partir d'un service à destination des publics fragiles : personnes âgées, scolaires en insertion. Etablissement des documents de programmation : Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) des Transports, schéma de mobilité douce et concertation avec les communes sur le plan d'action. Actions en faveur de la mobilité durable : organisation de la semaine de la mobilité, kit transports pour les élèves, expérimentation de bus pédestres avec les écoles, formations à l'éco-conduite, mise à disposition de vélos à assistance électrique, organisation de comités des usagers, carte didactique des transports, etc. Ferroviaire Modernisation de la ligne ferroviaire St Gervais/Vallorcine et rénovation du Tunnel des Montets : participation au financement du projet et suivi des conditions de mise en œuvre de l'opération. Maintien des conditions de libre circulation ferroviaire par le renouvellement du partenariat avec la Région et SNCF autour des accords tarifaires.
Projets / actions à poursuivre	Mise en place d'une politique des transports favorisant une organisation durable des déplacements : axée sur le développement de transports en commun performants et attractifs ; combinée avec une offre de stationnement cohérente ; proposant des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, et innovante en matière de mobilité douce ; financée par la structuration d'un partenariat local et d'une tarification adaptée pour les usagers. Suivi de la mise en œuvre du projet de modernisation ferroviaire et participation à la définition des conditions d'exploitation de la ligne St Gervais - Vallorcine Définition des conditions d'un mode de gestion plus unifié des transports sur la Vallée rassemblant les partenaires institutionnels et locaux. Participation à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère et incitation à l'application de mesures sur le volet Transport, notamment celles visant à réduire les émissions polluantes issues du trafic de transit routier.



COMPETENCE ORDURES MENAGERES

<p>Vice-Président et gouvernance</p>	<p>Daniel FREYMANN, Président de la Régie Intercommunale Chamonix Propreté Conseil d'exploitation de Chamonix Propreté</p>	
<p>Services référents et associés</p>	<p>Régie Intercommunale Chamonix Propreté SITOM des Vallées du Mont-Blanc</p>	
<p>Statuts Compétences</p>	<p>Environnement Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (Collecte en régie et traitement confié au SITOM des Vallées du Mont-Blanc).</p>	
<p>Objectifs et intérêt communautaire</p>	<p>Mise en œuvre des moyens et services nécessaires à la collecte et au traitement des ordures ménagères, à la gestion des déchetteries sur l'ensemble du territoire.</p>	
<p>Chiffres clé</p>	<p>Nombre de points de collecte et de tri : 165 Nombre d'équipements de Moloks : 528 Kilométrage effectué lors des circuits de ramassage : 97.000 km / an Tonnage annuel collecté en OM : 8.184,28 Tonnes Tonnage annuel collecté en déchetteries : 5.800 tonnes Tonnage annuel recyclé et évacué (verres, recyclables) : 2.357,77 Tonnes Coût de gestion des déchets (collecte + transfert + incinération) : 250 €/T</p>	
<p>Réalisations depuis 2010</p>	<p>Structuration du service OM dans le cadre du transfert de la Régie intercommunale Chamonix Propreté : organisation et animation des réunions du conseil d'exploitation composé de représentants élus/usagers. Développement de la prestation de collecte des OM sur l'ensemble du territoire, intégrant la reprise en gestion directe du secteur des Houches. Organisation spatiale des points de collecte en favorisant les équipements en conteneurs semi-enterrés de grande capacité (type moloks). Gestion des déchetteries existantes (Bocher, Closy) et participation au fonctionnement de la déchetterie de Passy (utilisée par Servoz). Harmonisation et diminution du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) fixé à 8,60 % en 2013. Etablissement des rapports annuels sur le prix et la qualité du service. Représentation au sein du SITOM et suivi des dossiers. Participation à la commission consultative pour le suivi du Plan départemental des déchets.</p>	
<p>Projets / actions à poursuivre</p>	<p>Poursuite de l'équipement en point de collecte du territoire, optimisation des circuits de ramassage. Maintien des conditions de qualité du service, soumis à de fortes variations saisonnières, et adaptation du tarif de la TEOM. Développement de mesures incitant à la réduction des déchets.</p>	



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Gouvernance	Bureau Exécutif
Services référents et associés	Chargée de mission Développement durable - Economie - Tourisme Chargée de mission Ecotourisme Direction du Développement Durable du Territoire de la Mairie de Chamonix, Service Communication et autres services municipaux (services mutualisés)
Statuts Compétences	Elaboration et animation du Plan Energie Climat Suivi des mesures de Qualité de l'air
Objectifs et intérêt communautaire	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) Adaptation du territoire au changement climatique Transversalité dans chaque délégation de compétences
Chiffres clé	59 partenaires adhérents à la Charte Plan Climat 184 actions prévues dans le Plan Climat dont 30% réalisées et 46% en cours de réalisation.

Mise en œuvre de la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) : diagnostic territorial, élaboration et animation du plan d'actions visant à l'adaptation du territoire au changement climatique, adhésion de plus de 50 partenaires locaux signataires de la Charte du Plan Climat de la Vallée, réalisation de documents et supports de communication (kakémonos, livret enfants, plaquette d'information grand public, affiches, publications presse).

Actions favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables :

Réalisation des études de faisabilité :

d'une plate forme de stockage et séchage bois (en lien avec l'application de Charte forestière du territoire du Pays du Mont-Blanc) ;

du potentiel pico et micro hydroélectricité sur les 4 communes : recensement et classement des sites, étude approfondie sur les sites retenus.

Développement d'un outil de planification énergétique territoriale dans le cadre du projet européen Planeter en partenariat avec le Centre de Ressources Energétiques de Martigny.

Mise en œuvre du Projet Vallée Ecotouristique Exemplaire :

Création des rencontres de l'écotourisme en 2011 et 2012 avec l'évènement Mont Blanc Versant Durable ;

Accompagnement de la démarche de labellisation des professionnels du tourisme et des organisateurs d'évènements : par l'organisation de formation « Club Climat » par rencontres thématiques (des premiers gestes à la labellisation, achat responsable, répondre à l'attente de sa clientèle et vendre sa démarche DD, mobilité durable des entreprises, performance énergétique des bâtiments), par le suivi d'évènements-pilotes, par la mise en place d'un centre de ressources numériques, et d'outils de communication et financement.

Actions favorisant l'émergence et la commercialisation de produits éco-touristiques en partenariat avec les offices de tourisme (création d'un site internet et de brochures pour la promotion de l'offre de nature et d'écotourisme).

Création d'un « musée à ciel ouvert », pour un tourisme de découverte original et moderne : parcours géo localisés, mise en valeur scénographiques de contenus présentant la Vallée, interaction pour la mise à jour régulière des données, applications Smartphones et tablettes numériques, aménagements scénographiques.

Soutien aux actions visant à promouvoir les filières courtes de productions : mise en œuvre du projet « saveurs d'hauteur », émergence de l'association « Goûts et Saveurs du Mont-Blanc ».

Création des conditions de labellisation du territoire en matière de développement durable (Flocon vert) et suivi de l'audit à titre expérimental.

Biodiversité : actions de sensibilisation sur les plantes invasives (Renouée du Japon)

Soutien à l'adoption du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Vallée de l'Arve, et affirmation d'une volonté de l'application d'un plan d'actions à la hauteur des enjeux environnementaux et sanitaires de la Vallée sur les volets Transports et Habitat : engagement financier en 2013 dans le dispositif Fonds Air Bois visant à soutenir le remplacement des appareils de chauffage non performants notamment.

Réalisations depuis 2010

Projets / actions à poursuivre

Pérennisation des actions développées dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Accompagnement de l'adaptation du territoire vers l'écotourisme et la reconversion énergétique.



Ensemble, agissons pour le climat





Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

101, Place du Triangle de l'Amitié - BP 91
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC
Standard : 04 50 54 39 76
contact@cc-valleedechamonixmontblanc.fr